

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes en collaboration avec les secteurs et les directions du Ministère.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site  
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications>

### **Demandes de renseignements**

Région de Montréal : 514 864-9191

Partout ailleurs au Québec : 1 877 864-9191

### **Pour plus d'information :**

<https://www.quebec.ca/immigration>

### **Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes**

Région de Montréal : 514 864-8158

Partout ailleurs au Québec : 1 866 227-5968

Dépôt légal – Décembre 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-92949-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-92950-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2022

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,  
à la condition que la source soit mentionnée.



# TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	XI
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	XIII
1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	3
2. LES RÉSULTATS	7
2.1 Plan stratégique	7
2.2 Déclaration de services à la clientèle	26
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	38
3.1 Utilisation des ressources humaines	38
3.2 Utilisation des ressources financières	42
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	43
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	48
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	48
4.2 Développement durable	49
4.3 Occupation et vitalité des territoires	54
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	65
4.5 Accès à l'égalité en emploi	67
4.6 Allègement réglementaire et administratif	73
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	74
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	76
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	78
4.10 Politique de financement des services publics	81



# MESSAGE DE LA MINISTRE



## Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

Conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur l'administration publique*, j'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

Dans la dernière année, notre ministère a été au cœur d'importants projets et réalisations dans un contexte de relance économique à la suite de la pandémie qui a sévi dans plusieurs domaines phares de notre économie.

Nous avons déployé des actions concertées, notamment en matière d'accompagnement personnalisé aux entreprises qui comprend des services de proximité dans toutes les régions du Québec et des services spécialisés en recrutement international. Nous avons également mis en place un plan d'action pour faciliter la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, pour qu'elles soient autorisées à exercer leur métier ou leur profession au Québec et ainsi contribuer à la prospérité économique du Québec et de sa population.

Des investissements majeurs ont été consentis, notamment pour enrichir l'offre de formation et améliorer l'accès aux services de francisation offerts dès l'étranger. Ils ont permis une bonification de l'aide financière incitative et un élargissement de l'accès aux personnes en séjour temporaire ainsi qu'à leurs conjointes et conjoints pour favoriser leur intégration à la société québécoise.

En partenariat avec les milieux municipaux et communautaires, nous avons fait beaucoup de travail dans toutes les régions du Québec pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans leur communauté.

Ces réalisations ont été possibles grâce à l'entière collaboration de notre personnel qui agit, par ses efforts et son engagement, à concrétiser la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



**Christine Fréchette**

Québec, Décembre 2022



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



## Madame Christine Fréchette

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration  
1200, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2X 0C9

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Le rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs et des orientations de la troisième année du *Plan stratégique 2019-2023*. Il présente les réalisations liées aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle* et aux exigences législatives et gouvernementales. Il respecte les exigences de la *Loi sur l'administration publique* et les consignes gouvernementales du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Ministère a accompli d'importantes réalisations, notamment :

- La conclusion de plusieurs ententes avec différents partenaires, des organismes communautaires, des municipalités régionales de comté et des villes pour faciliter l'établissement durable et la participation des personnes immigrantes dans les régions ;
- La création de trois nouvelles directions régionales sur le territoire québécois pour favoriser une intégration réussie en région ;
- L'entrée en vigueur de l'exigence de la connaissance du français des conjointes et conjoints dans le cadre de la réforme du Programme de l'expérience québécoise ;
- Une nouvelle programmation des missions de recrutement Journées Québec qui priorise les secteurs visés par l'Opération main-d'œuvre ;
- La mise en place d'un plan d'action visant à améliorer et à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois ;
- La mise en œuvre d'une aide financière aux personnes en démarche de reconnaissance des compétences dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences ;
- Le dévoilement d'un projet de reconnaissance des compétences qui permettra de recruter à l'international et de former au Québec 1 000 infirmières et infirmiers ;
- L'augmentation des allocations pour les cours de français destinés aux personnes en séjour temporaire ainsi que pour leurs conjointes ou conjoints et l'élargissement de l'admissibilité à ces cours ;

- L'accroissement de la portée de l'offre de service en francisation, non seulement sur l'ensemble du territoire, mais également dès l'étranger ;
- La mise en œuvre d'un Programme pilote d'immigration permanente permettant aux personnes travaillant dans les secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels d'obtenir un Certificat de sélection du Québec.

Je profite de l'occasion pour souligner la mobilisation et le dévouement au quotidien des membres du personnel pour mener à terme les différents mandats qui leur sont confiés. Je suis fier de pouvoir compter sur l'expertise, le professionnalisme et la fiabilité des différentes équipes au service de notre mission qui font la force de notre ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Dagenais', written in a cursive style.

**Benoit Dagenais**

Montréal, Décembre 2022

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les explications contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* relèvent du sous-ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et des membres de la direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des résultats, des données et des explications qui y sont présentés.

Tout au long de l'exercice 2021-2022, la direction du Ministère a eu recours à des systèmes d'information et à des mesures de contrôle fiables qui lui ont permis d'atteindre les objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2019-2023* mis à jour en octobre 2020, de réaliser les engagements énoncés dans la *Déclaration de services à la clientèle* et de respecter les choix budgétaires présentés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2021-2022*.

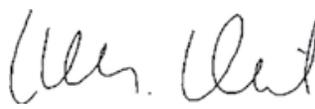
La Direction de l'audit interne a évalué le caractère plausible et la cohérence des résultats des indicateurs et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion et a produit un rapport de validation.

À notre connaissance, les résultats, les données et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

Les membres de la direction,



**Benoit Dagenais,**  
Sous-ministre



**Karine Dumont,**  
Sous-ministre adjointe à la Planification  
de l'immigration et des affaires extérieures



**Frederico Fonseca,**  
Sous-ministre adjoint à la Francisation  
et à l'intégration



**Owen-John Peate,**  
Sous-ministre adjoint à l'Immigration  
et à la reconnaissance des compétences



**Stéphane Lanctôt,**  
Sous-ministre adjoint au Soutien à la performance  
et à la transformation



# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

---

## Monsieur Benoit Dagenais

Sous-ministre  
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration  
1200, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2X 0C9

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements du rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Les sections que nous avons passées en revue sont les suivantes :

- Résultats relatifs au *Plan stratégique 2019-2023* mis à jour en octobre 2020 ;
- Résultats relatifs aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle* ;
- Gestion des ressources (humaines, financières et informationnelles).

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de cette information ainsi que des explications afférentes incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Les travaux ont consisté à recueillir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Il ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements présentés dans les sections mentionnées ci-dessus du rapport annuel de gestion du Ministère nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de l'audit interne,



**Robert L'Ecuyer**

Montréal, Décembre 2022



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### La mission

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et leur contribution à la prospérité du Québec.

### La vision

Une organisation engagée qui coordonne l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et qui soutient les entreprises et les collectivités du Québec.

### Les valeurs

Le Ministère adhère pleinement à la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Il s'est toutefois donné trois valeurs qui lui sont propres, soit l'équité, le sens du service, et l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. En complément, il mise sur les valeurs de compétence, d'intégrité, de loyauté et de respect pour mener à bien sa mission.

### Les mandats

En 1991, le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien ont conclu l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, lequel établit le partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement en précisant leurs sphères d'intervention respectives en matière d'immigration. En vertu de cet accord, le gouvernement canadien verse une compensation financière au Québec pour la prestation des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, champ de compétence duquel il s'est retiré.

Le Ministère dispose de plusieurs mandats<sup>1</sup> en lien avec ses trois principaux domaines d'intervention, soit l'immigration, la francisation et l'intégration, dont les indispensables sont prévus dans la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. À cet effet, il :

- Planifie le nombre de personnes immigrantes que le Québec souhaite accueillir et la composition de cette immigration ;

---

1. Le 1<sup>er</sup> juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionnée. Sa sanction officialise, au sein du Ministère, l'institution de Francisation Québec à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Ce volet de mission sera mis en œuvre à partir de l'exercice financier 2023-2024.

- Assure et coordonne, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la promotion de l'immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des ressortissantes et ressortissants étrangers ;
- Offre un parcours d'accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes, notamment en leur apportant un soutien dans leurs démarches d'immigration, de francisation et d'intégration ainsi qu'en les informant sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* (chapitre C-12), l'importance de la langue française, la culture québécoise et le dynamisme des régions ;
- Sélectionne, à titre temporaire ou à titre permanent, des ressortissantes et ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise ;
- Contribue, par la sélection à titre temporaire ou permanent de ressortissants étrangers, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'à répondre aux besoins et aux choix du Québec, notamment aux besoins actuels du marché du travail, en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle ;
- Veille à la réunification familiale, participe aux efforts en matière de solidarité internationale et répond à d'autres situations humanitaires ;
- Coordonne, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* ;
- Suscite et coordonne l'engagement des ministères et organismes ainsi que des autres acteurs concernés de la société, notamment des municipalités, afin d'édifier des collectivités plus inclusives, contribuant à l'établissement durable en région des personnes immigrantes, de favoriser la pleine participation, en français, de ces personnes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective, en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, ainsi que de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, à l'enrichissement culturel de la société québécoise ;
- Évalue l'apport de l'immigration au Québec en assurant un suivi du parcours des personnes immigrantes afin de connaître notamment leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail, en vue d'assurer leur pleine participation à la société québécoise ;
- Promeut l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international de la province.

## Les collaborations

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires. Dans la poursuite de sa mission, il conclut des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec des établissements d'enseignement, des municipalités, des ordres professionnels et d'autres organismes de réglementation, des regroupements d'employeurs, de travailleuses et de travailleurs, des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine des relations interculturelles, des organismes qui offrent des services d'accueil et d'intégration aux personnes immigrantes et des organismes de développement économique.

## Chiffres clés

Chiffres clés	Description
2 066	Effectif du Ministère <sup>2</sup>
365,5 M\$	Dépenses du Ministère
50 253	Personnes admises au Québec en 2021
26 845	Personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique en 2021
13 082	Personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec en 2021
37 317	Personnes immigrantes distinctes ayant participé à un cours de français langue d'intégration à temps complet, à temps partiel ou en ligne (du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022)
1 821	Entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'offre intégrée de services du Ministère (du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022)

## 1.2 Faits saillants

L'exercice financier 2021-2022 a été riche en réalisations pour le Ministère. Les actions visant à mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes, à favoriser l'attraction et l'intégration de ces personnes au marché du travail, notamment en région, en fonction des besoins du marché du travail et en bonifiant l'appui offert pour l'apprentissage du français, ainsi qu'à encourager l'attraction et l'établissement durable des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et des étudiantes et étudiants étrangers, se sont intensifiées durant cet exercice financier.

### Attraction et sélection des personnes immigrantes

- Dépôt à l'Assemblée nationale, le 28 octobre 2021, du *Plan d'immigration du Québec 2022*. Ce plan annuel s'inscrit dans le cadre de la *Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022* qui a découlé de l'exercice de consultation publique mené au cours de l'été 2019. Les dispositions du *Plan d'immigration du Québec 2022* contribuent à doter le Québec des leviers nécessaires pour répondre aux besoins importants de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs clés de l'économie et du marché du travail à court et à moyen terme.
- Lancement par le gouvernement de l'Opération main-d'œuvre le 30 novembre 2021 pour combler les besoins de main-d'œuvre du Québec, en priorisant des secteurs importants pour son développement économique. Ces secteurs sont le génie, la santé et les services sociaux, l'éducation et les services de garde éducatifs à l'enfance, la construction et les technologies de l'information. Les efforts visent à former et à soutenir l'arrivée et le recrutement de près de 170 000 travailleuses et travailleurs additionnels en cinq ans, dont plus de 21 000 proviendront de l'immigration. Entre autres, la programmation des missions de recrutement Journées Québec priorise ces secteurs depuis janvier 2022.

2. L'effectif du Ministère correspond au nombre de personnes employées régulières et occasionnelles, y compris le personnel enseignant et les titulaires d'emplois supérieurs, mais n'inclut pas les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires.

- Mise en œuvre, le 12 août 2021, d'un premier exercice d'invitation à présenter une demande de sélection permanente sur la base du classement des profils dans la banque de déclarations d'intérêt. Depuis, le Ministère invite les ressortissantes et ressortissants étrangers ayant le meilleur potentiel en matière de réponse aux différents besoins du Québec (main-d'œuvre, démographie, etc.) et d'intégration.
- Mise en œuvre, le 22 avril 2021, du Programme pilote d'immigration permanente visant les secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels.
- Élaboration du Programme de mobilité internationale plus (PMI+) découlant de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral le 4 août 2021. Le PMI+ accélérera l'arrivée au Québec de personnes détentrices d'un Certificat de sélection du Québec qui se trouvent toujours à l'étranger.

### **Modernisation du système d'immigration**

- Évolutions technologiques de la plateforme Web Journées Québec, améliorant l'expérience client pour les personnes usagères. Les modernisations ont permis principalement d'améliorer la gestion des missions de recrutement par l'ajout, entre autres, de filtres de présélection pour les employeurs, d'un module pour la gestion des fuseaux horaires, d'un service de dépôt de documents et d'un profil de compétences simplifié pour les personnes candidates et les employeurs.
- Mise en œuvre d'assouplissements au Programme des travailleurs étrangers temporaires, découlant de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral le 4 août 2021, pour faciliter l'embauche de ces personnes. Depuis le 6 décembre 2021, certaines professions peu ou pas spécialisées sont exemptées des exigences d'affichage et de la démonstration des efforts de recrutement. Le 10 janvier 2022, le seuil du nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail, dans les postes à bas salaire, a été haussé de 10 à 20 %. Soulignons que le 4 avril 2022 ce seuil a été porté à 30 % pour certains secteurs économiques.
- À la demande du Québec, la délivrance depuis le 31 août 2021, par le gouvernement fédéral, des permis de travail ouverts transitoires à des détentrices et à des détenteurs de Certificats de sélection du Québec (CSQ) de la catégorie des travailleurs qualifiés séjournant au Québec comme travailleuse et travailleur étranger temporaire et en attente du traitement de leur demande de résidence permanente. Cette mesure allège les démarches administratives des personnes détentrices de CSQ et elle accroît leur mobilité professionnelle en attendant qu'une décision soit rendue relativement à leur demande de résidence permanente.

### **Reconnaissance des compétences**

- Mise en œuvre, le 7 décembre 2021, d'un *Plan d'action interministériel concerté pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes*. Ce plan, coordonné par le Ministère et comprenant 17 actions qui se déploient autour de six mesures, vise à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de faciliter leur intégration en emploi.

- Identification et documentation de formations offertes au sein de systèmes éducatifs étrangers pour divers secteurs jugés prioritaires en vue de déterminer, aux fins de prospection, quels pays ont des travailleuses et des travailleurs dont la formation s'apparente à celle offerte au Québec.
- Entrée en vigueur, en décembre 2021, du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences qui offre aux personnes immigrantes un soutien financier pour qu'elles suivent une formation d'appoint ou un stage non rémunéré leur permettant d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences par un organisme de réglementation.
- Mise en œuvre d'un projet de reconnaissance des compétences d'infirmières et d'infirmiers recrutés à l'international visant la sélection, par le réseau de la santé et des services sociaux, de 1 000 personnes candidates qui suivront la formation d'appoint pour accéder à la profession au Québec.
- Financement de formations d'appoint en hygiène dentaire et en soins infirmiers.
- Recrutement et formation de conseillères et conseillers régionaux en reconnaissance des compétences qui ont pour mandat d'accompagner les personnes immigrantes dans leurs démarches pour faire reconnaître leurs compétences.

### **Régionalisation en fonction des besoins du marché du travail**

- Tenue de 17 missions de recrutement international Journées Québec au cours de l'année civile 2021 pour permettre l'embauche de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires par les entreprises québécoises dans les régions du Québec afin de pourvoir les postes n'ayant pu être pourvus localement.
- Invitation prioritaire des ressortissantes et ressortissants étrangers qui détiennent une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés.
- Création de trois nouvelles directions régionales du Ministère<sup>3</sup> sur le territoire québécois pour engendrer les conditions gagnantes d'une intégration réussie, portant le total à neuf directions régionales et 66 antennes dans l'ensemble des régions du Québec.
- Signature de 78 nouvelles ententes dans les régions du Québec avec des organismes à but non lucratif dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités, pour faciliter l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions.

### **Francisation et intégration des personnes immigrantes**

- Élargissement d'Accompagnement Québec à une nouvelle catégorie de personnes immigrantes, soit les personnes réfugiées parrainées, le 16 août 2021. Ce service gratuit et personnalisé est offert aux personnes immigrantes pour contribuer à la réussite de leur francisation, de leur intégration et de leur pleine participation à la société québécoise.
- Participation de 37 317 personnes immigrantes aux cours de français pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, soit une augmentation de 18,3 % comparativement à 2020-2021. Il s'agit d'un nombre record de personnes qui se sont inscrites aux cours de français du Ministère<sup>4</sup>.

3. Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord, Mauricie et Centre-du-Québec et Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

4. Il s'agit des élèves des cours offerts par le Ministère et des élèves référés dans les centres de services scolaires du ministère de l'Éducation.

- Changements apportés au Programme d'intégration linguistique pour les personnes immigrantes et au Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des personnes immigrantes afin d'encourager ces personnes à apprendre le français. Les conditions d'admissibilité pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ont été simplifiées<sup>5</sup>. Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ont accès aux services de francisation aux mêmes conditions que les personnes immigrantes permanentes. L'accès aux services de francisation a été élargi<sup>6</sup> et l'aide financière incitative à la francisation, rehaussée<sup>7</sup>.
- Mise en œuvre de projets pilotes en francisation dès l'étranger ayant permis d'offrir des cours de français dès l'étranger aux personnes recrutées dans le cadre des missions de recrutement Journées Québec organisées par le Ministère et ses partenaires (Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville) et dont le niveau de français était inférieur à celui recherché par les entreprises participant aux missions.

### **Attraction et rétention d'étudiantes et d'étudiants étrangers**

- Tenue d'une série de huit webinaires en novembre 2021 auprès de 1 000 étudiantes et étudiants étrangers afin de leur faire connaître les possibilités de vivre au Québec après leurs études.
- Signature d'ententes portant sur l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants étrangers avec Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville afin de promouvoir des programmes d'immigration appropriés auprès des diplômées et diplômés internationaux. Ces ententes, totalisant près de 6 M\$ sur deux ans, visent essentiellement, d'une part, à attirer des étudiantes et étudiants étrangers dans des programmes ciblés par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et liés aux professions en rareté de main-d'œuvre et, d'autre part, à favoriser leur établissement au Québec à la fin de leurs études.

---

5. Le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et le permis d'études ne sont plus requis pour bénéficier des services de francisation du gouvernement du Québec. De plus, l'obligation selon laquelle le Programme de francisation doit être une condition préalable au programme d'études principal ou de la formation qualifiante pour lequel le CAQ et le permis d'études ont été délivrés a été retirée.

6. Deux nouvelles clientèles sont admissibles à la Francisation en ligne avec tutorat ou en autoformation, soit les personnes titulaires du CAQ à l'étranger et celles demandeuses d'asile.

7. Le montant maximal de remboursement pour des cours de français suivis à l'étranger auprès d'un organisme partenaire du Ministère est passé de 1 500 \$ à 1 800 \$. Le montant de l'allocation de participation à des cours de français suivis au Québec est passé de 188 \$ à 200 \$ par semaine pour les cours à temps complet et de 15 \$ à 25 \$ par jour de formation pour les cours à temps partiel.

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

**Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2019-2023 - mise à jour en octobre 2020*<sup>8</sup>**

**Orientation 1 : Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec**

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
<b>1.1</b> Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec	<b>1.1.1</b> Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	80 %*	84,8 %*	10
<b>1.2</b> Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec	<b>1.2.1</b> Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleuses et travailleurs qualifiés par le Québec âgées de 35 ans et moins	73 %*	78,2 %*	11
<b>1.3</b> Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international	<b>1.3.1</b> Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une activité de recrutement	1 500*	2 292*	12
<b>1.4</b> Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique	<b>1.4.1</b> Taux de croissance du nombre de travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire	10 %*	-11,4 %*	13

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

8. La pandémie a eu des répercussions notables sur les cibles fixées en 2019, ce qui a nécessité une révision de quelques-unes d'entre elles à l'automne 2020.

## Orientation 2 : Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
2.1 Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	2.1.1 Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission, qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission	60 %	43,5 %	14
2.2 Assurer la progression du niveau de compétence des participantes et participants aux cours de français offerts par le Ministère	2.2.1 Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère	65 %	66,6 %	15

## Orientation 3 : Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
3.1 Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	3.1.1 Proportion des personnes immigrantes adultes prises en charge par le Service d'accueil à l'aéroport et qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec	70 %	41,5 %	16
	3.1.2 Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	74 %*	80,6 %*	18
3.2 Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada	3.2.1 Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada	2 points de %*	3,4 points de %*	18

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

## Orientation 4 : Soutenir la vitalité et le développement des collectivités

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
4.1 Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	4.1.1 Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec	22,5 %*	28,7 %*	20
	4.1.2 Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société dans les 3 années suivant l'obtention de leur résidence permanente	79 %	77,9 %	20

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

## Orientation 5 : Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
5.1 Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	5.1.1 Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement par le Ministère	800	1 821	22
	5.1.2 Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	85 %	82,9 %	22

## Orientation 6 : Développer le capital compétence et le capital informationnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
6.1 Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	6.1.1 Proportion de nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année	60 %	100 %	24
6.2 Développer les compétences numériques du personnel	6.2.1 Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	70 %	91,1 %	24
6.3 Accroître la rétention du personnel au Ministère	6.3.1 Taux de rétention du personnel du Ministère	94,5 %	88,6 %	25

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2019-2023* (mise à jour – octobre 2020) : résultats de la troisième année

### ENJEU 1 : UNE IMMIGRATION RÉPONDANT AUX BESOINS DU QUÉBEC

Orientation 1 : Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

**Objectif 1.1 :** Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec

#### Contexte lié à l'objectif

Dans sa planification pluriannuelle, le Ministère détermine les orientations relatives à la composition de l'immigration. Il fixe notamment le nombre de personnes immigrantes qui seront sélectionnées par catégorie d'immigration et la composition de l'immigration qu'il convient d'accueillir en fonction des profils souhaités afin de répondre aux besoins socio-économiques du Québec et de ses régions. Afin que ces personnes occupent un emploi à la hauteur de leurs compétences professionnelles, le Ministère veille notamment à la mise en œuvre d'une série de mesures en reconnaissance des compétences, qui visent à faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés.

Le Ministère vise également à favoriser la régionalisation des personnes immigrantes et à mieux arrimer les besoins du marché du travail en prêtant une attention particulière aux enjeux liés à la rareté de main-d'œuvre au moment de réviser ses programmes.

**Indicateur 1.1.1 :** Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique

Cet indicateur fait référence à la proportion des personnes ayant obtenu un Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans la catégorie de l'immigration économique comparativement à l'ensemble des personnes sélectionnées par le Québec. Une ressortissante ou un ressortissant étranger qui appartient à la catégorie de l'immigration économique doit être sélectionné dans l'un des programmes prévus à l'article 24 du *Règlement sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 3), soit :

- Programme régulier des travailleurs qualifiés ;
- Programme de l'expérience québécoise ;
- Programme des investisseurs ;
- Programme des entrepreneurs ;
- Programme des travailleurs autonomes ;
- Programmes pilotes d'immigration permanente visés à l'article 32 de la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

Le calcul inclut l'ensemble des personnes comprises dans la demande d'immigration, soit les personnes requérantes principales et l'ensemble des personnes incluses dans la demande (conjointes, conjoints et enfants) qui l'accompagnent.

**Mesure de départ :** La donnée de référence calculée en fonction des six premiers mois de 2019 est de 78 %. Cet indicateur renvoie à la proportion de personnes s'étant vu délivrer un CSQ dans la catégorie de l'immigration économique par rapport à l'ensemble des personnes sélectionnées par le Québec.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>Cibles*</b>	82 %	80 %	78 %	75 %
<b>Résultats*</b>	-	84,8 % (Atteinte)	90,1 % (Atteinte)	78,4 % (Atteinte)

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible est atteinte et le résultat dépasse la cible fixée de 4,8 points de pourcentage. Ce résultat s'explique par l'augmentation du nombre de personnes sélectionnées dans la catégorie de l'immigration économique (+8 926) plus élevée que la hausse du nombre de personnes sélectionnées pour des considérations humanitaires (+4 167). Soulignons que cette dernière hausse est attribuable en grande partie aux sélections faites dans le cadre du Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 (+3 264).

## Objectif 1.2 : Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec

### Contexte lié à l'objectif

Afin de répondre aux enjeux créés par le vieillissement de la population, le gouvernement du Québec favorise la sélection de personnes immigrantes jeunes et susceptibles d'avoir une intégration réussie et une participation accrue, en français, à la société québécoise, considérant leur capacité d'adaptation et leur potentiel d'apprentissage linguistique. Une immigration jeune contribue à augmenter la proportion de la population en âge de travailler par rapport à la population totale du Québec, ce qui permet d'atténuer l'enjeu démographique.

**Indicateur 1.2.1 :** Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleuses et travailleurs qualifiés par le Québec âgées de 35 ans et moins<sup>9</sup>

**Mesure de départ :** Pour 2018, la donnée de référence est établie à 71 %. Elle est en lien avec le libellé d'origine de l'indicateur qui portait sur les personnes de moins de 35 ans.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	74 %	73 %	72 %	72 %
Résultats*	-	78,2 % (Atteinte)	80,4 % (Atteinte)	81,1 % (Atteinte)

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible a été dépassée par 5,2 points de pourcentage. Parmi les travailleuses et travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec en 2021, 78,2 % étaient âgés de 35 ans et moins. Ce taux demeure stable par rapport aux deux années antérieures, et ce, même si le nombre de travailleuses et travailleurs qualifiés sélectionnés de 35 ans et moins est en constante progression : 13 785 en 2019, 16 474 en 2020 et 23 446 en 2021.

Les proportions de personnes sélectionnées de 35 ans et moins varient relativement peu selon le programme. Toutefois, deux programmes se distinguent plus particulièrement :

- Le Programme de l'expérience québécoise – diplômés du Québec, dont le taux s'avère supérieur à tous les autres, s'établit à 83,8 %. Cette proportion élevée est attribuable au fait que cet élément du programme s'adresse à des personnes ayant récemment terminé leurs études.
- Le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels, pour lequel le taux s'élève à 56,9 %. Les conditions de sélection de ce programme expliquent ce résultat étant donné qu'elles valorisent les études supérieures avancées et les expériences professionnelles acquises dans des emplois à haut salaire, favorisant, de ce fait, la sélection de personnes plus expérimentées et généralement plus âgées.

9. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

## Objectif 1.3 : Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international

### Contexte lié à l'objectif

La présence du Ministère sur quatre continents, grâce aux directions des services d'immigration et à leurs antennes, permet de soutenir une stratégie de prospection, d'attraction et de recrutement souple et cohérente avec les besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises. Le Ministère coordonne et réalise différentes activités de recrutement à l'international, dont les missions Journées Québec qui permettent aux employeurs québécois de rencontrer des candidates et candidats étrangers présélectionnés, afin de pourvoir des postes n'ayant pu l'être localement.

**Indicateur 1.3.1 :** Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une activité de recrutement

**Mesure de départ :** 800 travailleuses et travailleurs étrangers embauchés en 2018 à la suite d'une activité de recrutement.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	3 000	1 500	400	2 000
Résultats*	-	2 292 (Atteinte)	791 (Atteinte)	1 075 (Non atteinte)

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Cet indicateur représente le nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers ayant signé un contrat de travail avec un employeur québécois à la suite d'une mission de recrutement organisée par le Ministère avec la collaboration de ses partenaires, et ce, peu importe qu'ils aient reçu ou non leur permis de travail. Ainsi, le nombre d'embauches fait référence au nombre de promesses d'embauche, soit le nombre de contrats signés, faites par des employeurs à des personnes candidates recrutées lors d'une mission de recrutement à l'étranger, et non aux permis de travail délivrés. Ces données sont déclaratoires et connues six mois après chaque mission grâce à la reddition de comptes demandée aux employeurs participants.

### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible d'embauches a été dépassée de 792 travailleuses et travailleurs étrangers. Un total de 2 292 travailleuses et travailleurs ont été embauchés dans le cadre des 17 activités de recrutement international Journées Québec qui ont été organisées en 2021. Le dépassement de la cible s'explique par une hausse du nombre de missions de recrutement de 2020 à 2021, qui est passé de 12 à 17, et par la reprise économique de 2021 faisant suite à la pause pandémique dans plusieurs secteurs d'activité en 2020.

Les 17 activités de recrutement international Journées Québec ont été organisées par le Ministère avec la collaboration de ses partenaires non gouvernementaux, Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville.

## Objectif 1.4 : Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique

### Contexte lié à l'objectif

Dans le but de tenir compte des efforts déployés pour assurer la relance économique du Québec, un nouvel objectif a été intégré au *Plan stratégique 2019-2023* du Ministère en 2020. L'intervention du Ministère à cet égard est menée sur plusieurs fronts à la fois. D'abord, les activités de promotion et d'attraction du Ministère permettent d'attirer les travailleuses et travailleurs étrangers, à titre temporaire, qui répondent aux besoins du Québec et de ses régions. Ensuite, l'accompagnement des entreprises dans les activités de recrutement permet d'assurer un contact direct entre les employeurs et des bassins potentiels de main-d'œuvre étrangère, au moyen d'un processus de recrutement international plus efficace et ciblé sur les besoins des entreprises.

Le Ministère intervient conjointement avec le gouvernement fédéral dans l'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) des offres d'emploi temporaire présentées par les employeurs qui souhaitent embaucher des travailleuses et travailleurs étrangers dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). De plus, le Ministère évalue les demandes de sélection temporaire des travailleuses et travailleurs étrangers recrutés par un employeur ayant obtenu une décision positive sur l'EIMT et leur délivre un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) à la suite d'une décision positive.

**Indicateur 1.4.1 :** Taux de croissance du nombre de travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire<sup>10</sup>

**Mesure de départ :** 10 818, soit le nombre de Certificats d'acceptation du Québec délivrés en 2019 aux travailleuses et aux travailleurs sélectionnés à titre temporaire.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	15 %	10 %	10 %	-
Résultats*	-	-11,4 % (Non atteinte)	26 % (Atteinte)	-

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile. La cible représente le pourcentage additionnel par rapport au résultat de l'année précédente.

### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible n'a pas été atteinte. Afin de se conformer à la cible d'augmentation de 10 % de croissance du nombre de travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire par rapport à l'exercice précédent, un total de 14 999 travailleuses et travailleurs auraient dû être sélectionnés à titre temporaire. Pour 2021, 12 086 personnes ont été sélectionnées, ce qui représente une diminution de 11,4 % par rapport à la période précédente.

Ce résultat s'explique par des délais de traitement de l'EIMT à Emploi et Développement social Canada plus longs pour certains éléments du PTET, au cours de l'automne 2021. Puisque l'examen des demandes de sélection temporaire dépend du résultat de l'examen de la demande d'EIMT, l'augmentation des délais de traitement de l'EIMT a retardé la délivrance des CAQ.

Des effectifs supplémentaires ont été déployés pour résorber les inventaires et réduire les délais entre la présentation d'une demande et la délivrance d'un CAQ.

10. Cet indicateur a été ajouté en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

## ENJEU 2 : UN ÉTABLISSEMENT DURABLE DES PERSONNES IMMIGRANTES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

### Orientation 2 : Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes

#### Objectif 2.1 : Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux

##### Contexte lié à l'objectif

Malgré les vagues successives de la pandémie qui a affecté le Québec, le Ministère a réussi à maintenir ses services de francisation et à les promouvoir auprès de la clientèle potentielle partout au Québec. Les personnes ont eu accès à l'enseignement du français à distance et en présentiel lorsque la situation sanitaire le permettait. En février 2021, une campagne a été lancée sur le site Québec.ca et les médias sociaux pour promouvoir la francisation.

D'avril 2021 à mars 2022, 37 317 personnes distinctes ont participé aux services de francisation du Ministère. Il s'agit d'une progression importante par rapport à l'exercice financier précédent où 31 537 personnes avaient participé à ces mêmes services. Ce résultat dépasse la participation record d'avant la pandémie datant de 2019-2020, où 35 358 personnes distinctes avaient participé aux cours de français du Ministère. Cette hausse est essentiellement due à la popularité croissante des cours de français à temps partiel dans un contexte de relance économique et de plein emploi.

**Indicateur 2.1.1 :** Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission, qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission

**Mesure de départ :** 45 %, soit la proportion des personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français à leur admission en 2015 et 2016 et qui ont participé à l'offre de cours de français en 2018.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	65 %	60 %	55 %	50 %
Résultats*	-	43,5 % (Non atteinte)	50,4 % (Non atteinte)	50,4 % (Atteinte)

\* Les résultats présentés tiennent uniquement compte des personnes qui participent à l'offre de service du Ministère, et non de l'ensemble des personnes participant aux services gouvernementaux de francisation.

##### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, la cible n'a pas été atteinte. Le résultat porte sur les personnes immigrantes admises du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 qui ont déclaré ne pas connaître le français au moment de l'admission et qui ont participé à l'offre de service en francisation du Ministère dans les trois ans suivant leur admission. La pandémie qui a débuté à l'hiver 2020 marque la période de trois ans couverte par l'indicateur pour le résultat de 2021-2022. Cette pandémie a bouleversé le processus d'enseignement et d'apprentissage, particulièrement pour les élèves débutants. Soulignons qu'au début de la pandémie, bien que le Ministère ait réussi à assurer la continuité des services pour les élèves déjà inscrits, il n'a pas été possible d'ouvrir l'accès aux cours pour les nouveaux élèves. Cela semble avoir eu des répercussions sur le résultat en matière de participation pour la cohorte en question.

Le Ministère entend maintenir la promotion des cours de français en ajoutant également un moyen, soit l'évaluation des besoins de la personne immigrante par l'entremise du service Accompagnement Québec. Ce service gratuit et sur une base volontaire permet d'évaluer les besoins immédiats et futurs et de préparer un plan d'action personnalisé avec la personne immigrante, dans le domaine de la francisation, le cas échéant.

La campagne de promotion des services d'Accompagnement Québec s'est déroulée à l'hiver 2022. La campagne *Fiers de parler français* suit son cours comme prévu.

## **Objectif 2.2 : Assurer la progression du niveau de compétence des participantes et des participants aux cours de français offerts par le Ministère**

### **Contexte lié à l'objectif**

Le Ministère évalue systématiquement les résultats des apprentissages et l'atteinte des niveaux de compétence visés par les cours. Il met en œuvre des actions concrètes pour que l'ensemble des participantes et des participants à ses cours progressent dans leurs apprentissages, en tenant compte de leurs profils, de leurs objectifs d'intégration et de leurs besoins différenciés.

Le Ministère a bonifié les formations et le soutien pédagogique offerts au personnel enseignant en francisation. Grâce à l'enrichissement de la plateforme ministérielle Références francisation, le personnel et les élèves ont maintenant accès à plus de matériel et d'outils pédagogiques en ligne libres d'accès pour l'enseignement et l'apprentissage du français, notamment le matériel de français spécialisé en cuisine et en restauration.

Durant l'exercice financier, le Ministère a également poursuivi les travaux d'élaboration de nouveaux référentiels et outils de description et d'évaluation des compétences en français<sup>11</sup>. Ces outils permettront de mieux évaluer la progression des compétences en français des élèves. Une version actualisée de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes sera accessible en 2022-2023.

**Indicateur 2.2.1 :** Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère<sup>12</sup>

**Mesure de départ :** 60 % des élèves, qui ont commencé leur francisation au stade débutant entre 2015-2016 et 2018-2019, ont atteint des compétences de stade intermédiaire au cours de la période 2018-2019.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	70 %	65 %	60 %	60 %
Résultats	-	66,6 % (Atteinte)	61,2 % (Atteinte)	70,6 % (Atteinte)

11. Les travaux et les outils comprennent, entre autres, l'actualisation de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes, un nouveau test de classement et des épreuves d'évaluation des apprentissages des élèves.

12. Pour mieux représenter le libellé, des travaux de révision de la méthodologie de calcul de cet indicateur ont eu lieu durant l'exercice financier 2021-2022 pour retenir les résultats de la cohorte ayant commencé les cours de français il y a trois ans, au lieu d'inclure l'ensemble des personnes ayant commencé leur cours de français dans les trois exercices financiers précédents.

## Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible a été dépassée de 1,6 point de pourcentage et le résultat de l'exercice précédent de 5,4 points de pourcentage, et ce, dans un contexte défavorable de pandémie. En moyenne, une personne inscrite au niveau débutant en 2018-2019 a progressé de 4,8 niveaux en trois ans, tous types de cours confondus.

## Orientation 3 : Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes

### Objectif 3.1 : Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration

#### Contexte lié à l'objectif

Le service Accompagnement Québec, lancé en août 2019, est offert par le Ministère en collaboration avec ses partenaires. Il vise à joindre et à accompagner le plus grand nombre de personnes immigrantes. Son objectif est d'évaluer leurs besoins, de les diriger vers les services susceptibles de favoriser leur intégration et d'assurer un suivi de leurs démarches d'intégration. Accompagnement Québec couvre six domaines : installation, vie collective, francisation, emploi, démarches d'immigration et, depuis le 18 avril 2022, la reconnaissance des compétences. Dans le cadre de ce dernier volet, cinq conseillères et conseillers régionaux en reconnaissance des compétences ont été embauchés et formés en 2021-2022 dans le but d'accompagner les personnes immigrantes dans leurs démarches de reconnaissance des compétences.

De plus, pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux formations d'appoint prescrites par les organismes de réglementation, qui leur permettront d'exercer leur profession ou leur métier réglementé au Québec, le Ministère offre maintenant une aide financière hebdomadaire de 500 \$ pour les formations d'appoint suivies à temps plein. Ces services s'inscrivent dans le prolongement du *Plan d'action interministériel concerté pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes*, annoncé publiquement le 7 décembre 2021. Ce plan, coordonné par le Ministère et comprenant 17 actions se déployant autour de six mesures, vise à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de faciliter leur intégration en emploi.

**Indicateur 3.1.1 :** Proportion des personnes immigrantes adultes prises en charge par le service d'accueil à l'aéroport qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec<sup>13</sup>

**Mesure de départ :** Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	75 %	70 %	60 %	Mise en œuvre
Résultats	-	41,5 % (Non atteinte)	43 % (Non atteinte)	-

13. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

## Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible n'a pas été atteinte. Cet indicateur évalue la participation à Accompagnement Québec des personnes immigrantes adultes dans l'année suivant leur arrivée au Québec. Le résultat de la participation au service pour 2021-2022 complète celui de 2020-2021 pour refléter la participation de la cohorte des personnes immigrantes arrivées durant cette période. Cette participation est mesurée durant les 12 mois après l'arrivée au Québec. Par conséquent, la mesure de l'indicateur pour la cohorte de 2020-2021 n'est finale qu'au 31 mars 2022 et s'effectue donc sur deux exercices financiers consécutifs.

Lors de la mise en œuvre d'Accompagnement Québec, seule la personne requérante principale pouvait s'inscrire au service et un seul dossier était créé par famille. Le service a évolué et chaque personne immigrante adulte peut désormais s'inscrire individuellement au service afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Ainsi, à l'inverse de la période précédente, les personnes admissibles au service Accompagnement Québec et prises en compte pour le calcul de l'indicateur regroupent les personnes requérantes principales et les personnes à charge adultes qui les accompagnent. Cela est reflété sur le résultat de l'indicateur par un élargissement du dénominateur.

La cohorte 2020-2021 des personnes arrivées au Québec par l'aéroport était principalement composée d'étudiantes et d'étudiants étrangers, ainsi que de personnes réfugiées parrainées ou arrivées dans le cadre d'un regroupement familial. Étant donné que le service d'accompagnement adapté aux personnes réfugiées parrainées n'est entré en vigueur que le 16 août 2021, ces personnes n'ont pu bénéficier du service qu'à partir de cette date.

Soulignons que depuis le 27 mars 2021, les personnes immigrantes doivent s'inscrire au service Accompagnement Québec en ligne à partir de la plateforme Arrima.

Pour favoriser l'atteinte de la cible, plusieurs actions ont été mises en place comme un mécanisme de relance pour les personnes immigrantes qui ne s'étaient pas présentées à leur rendez-vous afin d'en fixer un autre. De plus, un service de soutien téléphonique a été mis en place pour permettre aux personnes n'ayant pas obtenu de rendez-vous à Accompagnement Québec auprès du service d'accueil à l'aéroport d'y être dirigées et de s'y inscrire. Ce service a pris fin le 21 avril 2021 avec l'instauration de la prise de rendez-vous en ligne à partir de la plateforme Arrima.

Des outils de sollicitation ont été mis en place pour relancer les personnes qui passent par le service d'accueil de l'aéroport afin de promouvoir le service Accompagnement Québec et de les inviter à s'y inscrire. Des courriels sont automatiquement envoyés le jour de l'arrivée et un second courriel est envoyé deux semaines après l'arrivée de la personne immigrante. Par ailleurs, lorsque le Ministère dispose d'un numéro de téléphone, les agentes et agents d'aide à l'intégration procèdent à une sollicitation téléphonique. Finalement, les personnes préposées aux renseignements du service d'accueil à l'aéroport offrent de l'aide aux personnes immigrantes qui souhaitent s'inscrire sur place à Accompagnement Québec.

**Indicateur 3.1.2 :** Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)

**Mesure de départ :** 73,7 %, soit le taux de présence en janvier 2019 des personnes admises au Québec en 2017.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>Cibles*</b>	75 %	74 %	73 %	73 %
<b>Résultats*</b>	-	80,6 % (Atteinte)	72 % (Non atteinte)	72,6 % (Non atteinte)

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible a été dépassée. Le taux de présence en janvier 2022 des personnes admises au Québec en 2020 a augmenté de 8,6 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, ce qui dépasse la cible de 6,6 points de pourcentage.

La hausse est principalement due à une proportion importante de personnes admises durant la pandémie qui étaient déjà sur le territoire avec un statut temporaire en raison de la fermeture des frontières.

### Objectif 3.2 : Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada

#### Contexte lié à l'objectif

Une intégration réussie des personnes immigrantes en emploi devrait contribuer, toutes choses étant égales par ailleurs, à réduire l'écart entre le Québec et le Canada en ce qui a trait au taux d'emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Dans son coffre à outils, le Ministère compte sur le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, sur le service Accompagnement Québec ainsi que sur un réseau de 104 organismes partenaires pour faciliter l'accueil, l'installation et l'intégration des personnes immigrantes.

**Indicateur 3.2.1 :** Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada

**Mesure de départ :** 3,3 points de pourcentage, soit la différence entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Canada depuis 5 ans et moins et celles du Québec en 2018.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>Cibles*</b>	1 point de %	2 points de %	2,5 points de %	3 points de %
<b>Résultats*</b>	-	3,4 points de % (Non atteinte)	4,2 points de % (Non atteinte)	4,3 points de % (Non atteinte)

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

## Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour 2021, le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées était de 68,1 % pour le Québec et de 71,5 % pour le Canada. Au Québec, ce taux a augmenté de 8,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, une hausse supérieure au reste du Canada (+7,3 points), pour atteindre un niveau inégalé depuis 2006.

L'écart est de 1,4 point de pourcentage supérieur à la cible, ce qui signifie que le Québec accuse un retard de 3,4 points de pourcentage par rapport au Canada en matière de taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées. Une amélioration est toutefois notée par rapport aux résultats des années antérieures. Depuis 2006, l'écart a été en moyenne de 5 points de pourcentage. Il se situe cette année en dessous de cette moyenne. Si le Québec a un taux d'emploi inférieur à celui du Canada pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées, il affiche cependant un meilleur taux d'emploi que le Canada pour les personnes immigrantes arrivées depuis cinq ans et plus.

L'action centrale du Ministère pour atteindre la cible et effectuer un rattrapage du taux d'emploi par rapport au Canada est l'accompagnement des personnes immigrantes grâce à son Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration et à son service Accompagnement Québec. Ce dernier dirige, entre autres, les personnes immigrantes vers des ressources et des services qui les aideront à s'intégrer en emploi et leur permettront de faire reconnaître leurs compétences. Le Ministère continue d'améliorer ses services pour mieux préparer les personnes immigrantes à leur intégration et à leur installation, avant même leur arrivée au Québec. Le chantier de la reconnaissance des compétences et ses mesures afférentes, en cours au Ministère, vont également contribuer à accélérer l'intégration en emploi des personnes immigrantes. En effet, ces personnes auront désormais accès à des conseillères et conseillers en reconnaissance des compétences pour les aider dans leurs démarches en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementés au Québec. Depuis 2022, les personnes immigrantes formées à l'étranger peuvent également bénéficier d'une aide financière lorsqu'elles suivent une formation d'appoint prescrite par un organisme de réglementation.

## Orientation 4 : Soutenir la vitalité et le développement des collectivités

### **Objectif 4.1 : Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions**

#### **Contexte lié à l'objectif**

En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*, le ministre détient la responsabilité de contribuer à l'occupation et au dynamisme des régions. De plus, il doit répondre aux besoins du marché du travail en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle, notamment par la sélection, à titre temporaire ou permanent, des personnes ressortissantes étrangères. Le Ministère met en place des mesures visant à favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans les diverses régions du Québec, que ce soit par la promotion des régions du Québec à l'étranger comme destinations de choix ou par ses divers programmes d'intégration.

**Indicateur 4.1.1 :** Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec

Cet indicateur mesure la proportion des personnes immigrantes qui, au moment de présenter leur demande d'immigration, déclarent se destiner hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal. Il permet de vérifier les retombées des efforts du gouvernement du Québec pour diversifier les régions de destination des personnes immigrantes<sup>14</sup>.

**Mesure de départ :** 17 %, soit la proportion de personnes immigrantes qui déclaraient se destiner hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal en 2018.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	24 %	22,5 %	21,5 %	34 %
Résultats*	-	28,7 % (Atteinte)	23 % (Atteinte)	21 % (Non atteinte)

\* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible a été dépassée de 6,2 points de pourcentage. Le Ministère a mis en place plusieurs moyens pour favoriser l'établissement des personnes immigrantes hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal. De 2018 à 2021, la proportion de personnes immigrantes qui déclaraient se destiner en région est passée de 17 % à près de 29 %.

L'offre de service en intégration a été bonifiée avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration. Ainsi, des partenariats ont été établis avec 104 organismes financés en 2021-2022. De plus, 39 organismes ont reçu du financement dans le cadre de ce programme pour offrir un accompagnement aux personnes immigrantes dans leurs démarches de régionalisation.

**Indicateur 4.1.2 :** Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société dans les 3 années suivant l'obtention de leur résidence permanente<sup>15</sup>

**Mesure de départ :** 76,8 %, soit la proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société québécoise dans les trois années suivant l'obtention de leur résidence permanente selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, cycle 27 — Identité sociale, réalisée en 2013.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	80 %	79 %	78 %	77 %
Résultats	-	77,9 % (Non atteinte)	79,3 % (Atteinte)	- (Non atteinte)

14. Les données dont dispose le Ministère pour rendre compte de cet indicateur sont partielles, particulièrement dans les programmes d'immigration humanitaire. Par conséquent, depuis 2019-2020, les personnes immigrantes pour lesquelles l'information n'est pas disponible ne sont pas comptabilisées dans le calcul du résultat. Ceci n'avait pas été fait pour le calcul relatif à la mesure de départ et l'établissement des cibles, ce qui explique l'ajustement des cibles pour les trois dernières années du *Plan stratégique 2019-2023* au moment de sa mise à jour en octobre 2020.

15. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

## Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'enquête portant sur le sentiment d'appartenance à la société québécoise des personnes immigrantes d'arrivée récente a été réalisée en mars 2022 auprès de la clientèle du Ministère. Le taux de réponse est de 26,5 %.

Parmi les répondantes et répondants de l'enquête de 2021-2022, la proportion de personnes immigrantes d'arrivée récente ayant un sentiment d'appartenance positif envers le Québec est de 77,9 %. La cible n'est pas atteinte.

L'écart entre le résultat obtenu et la cible de 79 % est attribuable à plusieurs facteurs. En 2020, la fermeture des frontières et les mesures sanitaires qui ont limité la socialisation, facteur important à l'intégration des personnes immigrantes et au développement d'un sentiment d'appartenance fort envers le Québec, peuvent avoir eu une influence plus grande sur la cohorte de répondantes et répondants ayant obtenu leur résidence permanente en 2020. Alors que les cohortes de 2019 et de 2021 avaient un sentiment d'appartenance évalué à plus de 80 %, le taux de la cohorte de 2020 était de 73,6 %.

Afin de contribuer à la hausse du résultat dans les prochaines années, des mesures qui influencent positivement le sentiment d'appartenance des personnes immigrantes sont en cours d'implantation. Il y a notamment le développement de collectivités accueillantes et inclusives par le financement de projets et d'actions dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités ainsi que la bonification de la formule actuelle de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

## Orientation 5 : Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité

### **Objectif 5.1 : Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante**

#### **Contexte lié à l'objectif**

L'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre du Québec et de ses régions et le profil des personnes immigrantes constitue le fondement de l'approche du Ministère en matière d'accompagnement des entreprises. L'offre de service aux entreprises mise sur l'accompagnement personnalisé des entreprises par des conseillères et conseillers en immigration régionale présents en région ainsi que des conseillères et conseillers en recrutement international. Cette offre de service contribue à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises, qui connaissent une pression élevée dans un contexte de rareté de main-d'œuvre. L'offre de service mise sur le potentiel des travailleuses et des travailleurs immigrants à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec, ou ceux déjà présents sur son territoire.

**Indicateur 5.1.1 :** Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement par le Ministère<sup>16</sup>

**Mesure de départ :** 800 accompagnements aux entreprises, ce qui représente l'estimation annuelle basée sur les six premiers mois du déploiement de l'offre de service aux entreprises du Ministère (septembre 2018 à mars 2019), rapportée sur un exercice financier.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>Cibles</b>	1 200	800	600 entreprises accompagnées	960 accompagnements
<b>Résultats</b>	-	1 821 (Atteinte)	979 (Atteinte)	1 069 (Atteinte)

**Explication du résultat obtenu en 2021-2022**

La cible a été dépassée de 1 021 entreprises accompagnées. La hausse plus importante qu'anticipée du résultat peut être attribuable notamment à une reprise économique plus forte que prévu au lendemain de la pandémie, qui a accentué les enjeux de rareté de main-d'œuvre que vivent les entreprises.

Cela a été possible grâce à deux outils phares ainsi qu'aux efforts de promotion réalisés, dont 198 activités de promotion telles que des webinaires ou la participation à des foires.

Pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre, les entreprises du Québec peuvent utiliser le Portail employeurs afin de faciliter la liaison avec des personnes ayant déposé une déclaration d'intérêt dans la plateforme Arrima. Grâce à la mise en ligne, en novembre 2020, de l'interface réservée aux entreprises pour la recherche autonome et aux efforts de promotion, le recours des entreprises au Portail employeurs démontre une tendance à la hausse. On compte 321 entreprises qui ont eu recours à l'interface de recherche en 2021-2022. Cela représente 269 entreprises de plus qu'à l'exercice précédent, comparativement aux 52 entreprises l'ayant utilisée entre novembre 2020 et le 31 mars 2021.

Afin de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et organismes dont les postes n'ont pu être pourvus localement, des missions de recrutement à l'international, aussi nommées Journées Québec, sont organisées par le Ministère en collaboration avec ses partenaires. Ces activités permettent aux employeurs de tenir des entretiens d'embauche avec des travailleuses et des travailleurs présélectionnés répondant à leurs besoins particuliers.

**Indicateur 5.1.2 :** Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement

**Mesure de départ :** Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>Cibles</b>	85 %	85 %	80 %	80 %
<b>Résultats</b>	-	82,9 % (Non atteinte)	90,6 % (Atteinte)	76 % (Non atteinte)

16. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en mars 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

## Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible n'a pas été atteinte. Le résultat pour l'année 2021-2022 est inférieur de 2,1 points de pourcentage par rapport à la cible établie.

La cible a augmenté de 5 points de pourcentage en 2021-2022, par rapport aux années antérieures. Malgré la non-atteinte de la cible, le résultat est encourageant considérant que l'offre de service aux entreprises est relativement récente et que les besoins en accompagnement des entreprises ont grandement été modifiés pendant la pandémie.

L'analyse de la rétroaction fournie par les employeurs dans le cadre de deux sondages menés au cours de l'exercice financier 2021-2022 a permis de définir des actions correctives visant à améliorer le taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un accompagnement par le Ministère. Le Ministère note que les motifs d'insatisfaction des entreprises ont trait principalement à la longueur des démarches d'embauche des personnes à l'étranger et à la complexité des démarches d'immigration. Cependant, les entreprises se disent généralement satisfaites de l'accompagnement offert par les conseillères et conseillers du Ministère.

En 2021-2022, diverses actions correctives ont été entreprises afin d'atteindre la cible et certaines ont été achevées au début de l'exercice financier 2022-2023. En avril 2022, un paragraphe d'introduction a été ajouté pour rappeler que l'objectif du sondage est la mesure de la satisfaction globale quant à l'accompagnement offert par le Ministère, et non celle liée aux programmes d'immigration. Toutefois, cette modification a été apportée après la transmission du sondage visant les entreprises ayant été accompagnées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 31 mars 2022. En mai 2022, des fiches explicatives contenant de l'information destinée aux employeurs liée aux programmes d'immigration temporaire et permanente ont été créées afin d'outiller les conseillères et conseillers du Ministère. Durant ce mois, l'avis transmis aux ressortissantes et ressortissants étrangers visés par des entreprises qui utilisent l'interface de recherche du Portail employeurs a été modifié pour leur rappeler l'importance de répondre aux prises de contact effectuées par les entreprises, tout en soulignant que cette demande transmise par un employeur pour un emploi temporaire n'interfère pas avec leur processus de déclaration d'intérêt.

## ENJEU 3 : UNE ORGANISATION FORTE DE SON EXPERTISE

### Orientation 6 : Développer le capital compétence et le capital informationnel

#### **Objectif 6.1 : Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration**

##### **Contexte lié à l'objectif**

En conformité avec les orientations de la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, le Ministère compte offrir davantage de services en prestation électronique adaptés à la réalité de sa clientèle et à la transformation numérique. Le Ministère modernise graduellement ses systèmes de mission pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration. La plateforme Arrima permet d'offrir des services en ligne plus intuitifs, faciles d'utilisation et accessibles en tout temps et en tout lieu par l'ensemble de la clientèle du Ministère (personnes ressortissantes étrangères, personnes immigrantes, entreprises et partenaires).

**Indicateur 6.1.1 :** Proportion de nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année

**Mesure de départ :** Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	60 %	60 %	50 %	50 %
Résultats	-	100 % (Atteinte)	85,7 % (Atteinte)	50 % (Atteinte)

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible a été dépassée de 40 points de pourcentage. En effet, les cinq nouveaux services livrés par le Ministère au cours de l'exercice financier 2021-2022 l'ont été en mode de prestation électronique de services.

### Objectif 6.2 : Développer les compétences numériques du personnel

#### Contexte lié à l'objectif

Afin d'offrir à la clientèle davantage de services en prestation électronique, le Ministère compte s'appuyer sur des outils technologiques modernes et performants ainsi que sur du personnel détenant les compétences nécessaires. Pour réussir ce virage, le Ministère entend renforcer les compétences numériques de son personnel afin de bénéficier d'effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention des talents.

**Indicateur 6.2.1 :** Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023

**Mesure de départ :** Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	80 %	70 %	60 %	50 %
Résultats	-	91,1 % (Atteinte)	93,7 % (Atteinte)	78,3 % (Atteinte)

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible a été dépassée de 21,1 points de pourcentage. Plusieurs activités de développement des compétences numériques ont été offertes en 2021-2022, notamment grâce aux plateformes d'apprentissage numériques du Ministère : Moodle, Percipio et Terranova. Cette dernière diffuse des formations en sécurité de l'information.

## Objectif 6.3 : Accroître la rétention du personnel au Ministère

### Contexte lié à l'objectif

Le Ministère se préoccupe de retenir les membres du personnel en poste, notamment dans un souci de préserver les compétences développées.

### Indicateur 6.3.1 : Taux de rétention du personnel du Ministère

Le taux de rétention mesure le pourcentage du personnel qui travaille toujours pour l'organisation à la fin de la période visée. Il se calcule à partir du nombre de personnes au sein du personnel à statut régulier en début de période, auquel on ajoute le nombre d'arrivées avant de soustraire le nombre de départs. Les arrivées comprennent les mouvements de recrutement et de mutation. Les départs comprennent les démissions et les mouvements de sortie par mutation ou promotion.

**Mesure de départ :** 93,3 %, soit le taux de rétention du personnel régulier en 2018-2019.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	95 %	94,5 %	94 %	93,5 %
Résultats	-	88,6 % (Non atteinte)	92,1 % (Non atteinte)	93 % (Non atteinte)

### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible n'a pas été atteinte. Le taux de rétention du personnel du Ministère se situe à 5,9 points de pourcentage sous la cible. L'écart entre le résultat au 31 mars 2022 et la cible peut être attribué, entre autres, aux départs pour les raisons suivantes : aspirations professionnelles ou possibilités de progression de carrière.

Pour assurer l'atteinte de la cible, des actions ont été mises en place dès 2021-2022 à la suite d'une vaste consultation sur la mobilisation du personnel. Ces actions portent sur la mobilisation organisationnelle et sur une stratégie de développement des compétences qui tiennent compte des besoins particuliers des individus, notamment pour faciliter le transfert des connaissances et la gestion de la carrière. La Politique et le *Plan d'action en matière de mieux-être et de santé globale des personnes* ont été actualisés. Le Ministère souhaite favoriser des retombées positives sur le mieux-être et la santé globale en milieu de travail en agissant sur les quatre axes suivants : la promotion de saines habitudes de vie ; la prévention des risques en santé et en sécurité, tant physiques que psychologiques, associés à l'environnement, aux conditions et à l'organisation du travail ; le soutien et le rétablissement durant une invalidité ; la réintégration au travail.

En matière de développement des compétences, le Ministère a adopté une nouvelle politique de développement des personnes. Cette politique vise à favoriser le maintien et le développement des savoirs et de l'expertise au sein de l'organisation pour répondre aux objectifs de performance de l'organisation.

## 2.2 Déclaration de services à la clientèle

La *Déclaration de services à la clientèle* (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de sa clientèle. La révision de la DSC s'effectue en continu selon l'évolution des services offerts.

Toujours soucieux de la qualité de l'information transmise à la clientèle et dans le respect des bonnes pratiques sur le plan de la gestion axée sur les résultats, en complément à l'adoption des engagements en matière de qualité des services, le Ministère a procédé en 2021 à l'actualisation de certaines normes de service comme suit :

- Dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt, qui présentaient des engagements de six mois, les cibles ont été harmonisées à 90 % des demandes ;
- L'évolution de la façon de s'inscrire à Accompagnement Québec a nécessité l'actualisation du libellé en appliquant l'engagement de cinq jours pour offrir un rendez-vous avec un agent d'aide à l'intégration à partir de la réception d'une demande d'accompagnement, et non plus suivant l'arrivée à l'aéroport.

Pour chacun des engagements en matière de normes de service, les délais de traitement et de réponse sont calculés en jours ouvrables, c'est-à-dire du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du Québec.

Cependant, pour les demandes de sélection à la suite d'une invitation dans le cadre du PRTQ et les demandes de sélection permanente dans le cadre du PEQ, les délais de traitement et de réponse sont calculés en mois calendaires, c'est-à-dire en jours civils du lundi au dimanche.

Le délai de traitement est calculé à partir de la date de réception de la demande jusqu'à la date où le Ministère rend sa décision.

## Résultats relatifs à la *Déclaration de services à la clientèle*

### Sommaire des résultats des engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*

(Date d'entrée en vigueur de la *Déclaration de services à la clientèle* : octobre 2021)

Engagement	Indicateur	Cible prévue par la DSC 2021-2022	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021
Demande de renseignements généraux (téléphonie)	Réponse en 3 minutes	80 %	82,7 %	79,7 %
Demande de renseignements généraux (courriel)	Réponse en 2 jours	80 %	83,1 %	96,1 %
Réponse à une plainte ou à un commentaire	Réponse en 15 jours	90 %	98,9 %	93,6 %
Demande de sélection permanente à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés	Décision en 6 mois	90 %	99,1 %	45,1 %
Demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial*	Décision en 25 jours	80 %	83 %	-
Demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)	Décision en 6 mois	90 %	95 %	95,3 %
Demande de séjour temporaire pour études (étudiantes et étudiants étrangers)	Décision en 20 jours	80 %	97,5 %	62,7 %
Demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	Avis en 50 jours	80 %	97,3 %	94,7 %
Commencer un cours de français à temps complet après la réception de la demande d'admission (1 <sup>re</sup> inscription)	Début en 50 jours	80 %	91,1 %	50,4 %
Rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec à partir de la date de réception de la demande	Rendez-vous offert en 5 jours	85 %	94 %	82,8 %

\* L'indicateur concernant la demande d'engagement dans le cadre du regroupement familial a temporairement été suspendu durant l'exercice financier 2020-2021 afin de permettre l'optimisation du processus.

# Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*

## Service

### Demande de renseignements généraux – Téléphonie

## Engagement

Parler avec un membre de notre personnel par téléphone dans un délai maximal de 3 minutes

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des appels traités 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des appels traités* 2020-2021	Taux de réponse dans le délai* 2020-2021
Demande de renseignements généraux (téléphonie) : réponse en 3 minutes	253 396	82,7 % (Cible 80 %)	307 418	79,7 % (Cible 80 %)

\* Ce chiffre est obtenu selon la nouvelle méthodologie de calcul de l'indice de qualité de service mise en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2021, élaborée afin de prendre en compte toutes les communications téléphoniques avec la clientèle (appels rejetés et appels abandonnés) pour davantage de transparence et de précision.

La cible a été dépassée de 2,7 points de pourcentage.

La disponibilité et la formation du personnel de même que le suivi de l'évolution des appels permettent d'offrir à la clientèle un faible temps d'attente.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai moyen d'attente pour obtenir une réponse au téléphone a été de 63 secondes.

## Service

### Demande de renseignements généraux – Courriel

## Engagement

Obtenir une réponse à une demande par courriel dans un délai maximal de 2 jours

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des demandes traitées 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des demandes traitées 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Demande de renseignements généraux (courriel) : réponse en 2 jours	122 502	83,1 % (Cible 80 %)	56 984	96,1 % (Cible 80 %)

La cible a été atteinte. Le volume total des courriels a augmenté de 115 % par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison des activités de recrutement dans le cadre des Journées Québec. Ces événements ont généré un volume accru de courriels, particulièrement pendant la période de juillet à novembre 2021. Le Ministère a tout de même réussi à répondre dans les délais prescrits dans la *Déclaration de services à la clientèle* au terme de l'année 2021-2022.

## Service

### Communication d'une plainte ou d'un commentaire

## Engagement

Répondre à la requête dans un délai maximal de 15 jours

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des requêtes reçues 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des requêtes reçues 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Réponse en 15 jours à une plainte ou à un commentaire	1 147	98,9 % (Cible 90 %)	1 598	93,6 % (Cible 90 %)

La cible prévue à la DSC a été atteinte et même dépassée pour l'exercice financier 2021-2022.

Pour la période visée, le Ministère a reçu 1 276 requêtes de la part de la clientèle. De ce nombre, 1 147 sont soumises<sup>17</sup> à l'engagement de la *Déclaration de services à la clientèle (DSC)*. Parmi les 1 147 requêtes, 1 134 ont obtenu une réponse en 15 jours ouvrables.

### Plaintes recevables et jugées fondées en 2021-2022

Une plainte est considérée comme non recevable si elle concerne :

- Une contestation de décision pour laquelle les lois et règlements ou le Ministère prévoient déjà des mécanismes de révision ou d'appel ;
- Un grief ou un commentaire concernant d'autres ministères et organismes ;
- Une demande d'accès à l'information traitée conformément aux lois et procédures en vigueur au Ministère ;
- Une insatisfaction exprimée par une ou un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions ou par une personne en processus de recrutement ;
- Une dénonciation ;
- Une expression d'opinions sur les orientations gouvernementales et ministérielles ;
- Un programme ou un service qui ne concerne pas le Ministère.

17. Les requêtes qui ne sont pas soumises à l'engagement de la *Déclaration de services à la clientèle* sont celles qui sont adressées par le Protecteur du citoyen, dont certaines à portée collective ou générale (ne visant pas une cliente ou un client en particulier). En somme, les requêtes qui sont soumises à l'engagement de la *Déclaration de services à la clientèle* sont celles que la clientèle adresse directement au Ministère.

Une plainte est jugée fondée lorsque son examen démontre une erreur ou un manquement dans la prestation de services, notamment au regard des engagements de la DSC, ou lorsqu'un préjudice a été causé à la clientèle à la suite d'une erreur ou d'un manquement dans la prestation de services.

### Délai moyen de traitement des plaintes recevables, 2020-2021 à 2021-2022

Total des plaintes	Total des plaintes recevables 2021-2022	Délai moyen (en jours) 2021-2022	Total des plaintes recevables 2020-2021	Délai moyen (en jours) 2020-2021
Nombre de plaintes recevables	593	4,5	1 184	6,1

### Motifs des plaintes recevables, 2020-2021 à 2021-2022

Motifs des plaintes	Nombre de plaintes recevables 2021-2022	Proportion des plaintes recevables 2021-2022	Nombre de plaintes recevables 2020-2021	Proportion des plaintes recevables 2020-2021
Délai de traitement	234	39,5 %	775	65,5 %
Qualité du traitement et erreur administrative	230	38,8 %	195	16,5 %
<i>Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (L.Q., 2019, chapitre 11)</i>	18	3 %	89	7,5 %
Attitude et courtoisie du personnel envers la clientèle	43	7,3 %	46	3,9 %
Autres motifs (documents non conformes, qualité de l'information, problèmes techniques, etc.)	68	11,5 %	79	6,7 %

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, 593 plaintes recevables ont été traitées par le Ministère. De ce nombre, 156 (26,3 %) ont été jugées fondées. La diminution des plaintes, recevables et fondées, s'explique en grande partie par le retour au respect des engagements prévus dans la DSC concernant les délais de traitement dans les programmes d'immigration.

### Protecteur du citoyen

Pour la période 2021-2022, le Ministère a reçu 129 requêtes provenant du Protecteur du citoyen. Ces requêtes ne sont pas soumises à l'engagement de la DSC de les traiter dans un délai de 15 jours ouvrables.

## Motifs d'insatisfaction liés aux plaintes recevables du Protecteur du citoyen

Motifs des plaintes	Nombre de plaintes recevables 2021-2022	Proportion des plaintes recevables 2021-2022	Nombre de plaintes recevables 2020-2021	Proportion des plaintes recevables 2020-2021
Délai de traitement	29	64,4 %	483	93,4 %
Qualité du traitement et erreur administrative	9	20 %	26	5 %
Autres, dont la <i>Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes</i>	7	15,6 %	8	1,6 %
<b>Total des plaintes recevables</b>	<b>45</b>	<b>100 %</b>	<b>517</b>	<b>100 %</b>

En 2021-2022, la principale source d'insatisfaction de la clientèle qui s'est adressée au Protecteur du citoyen concernait les délais de traitement. Toutefois, le nombre de plaintes recevables transmises par le Protecteur du citoyen a diminué considérablement d'un exercice financier à l'autre. Il est passé de 517 durant l'exercice financier 2020-2021 à 45 durant l'exercice financier actuel. Cette diminution est liée principalement à la baisse des plaintes ayant pour motif le délai de traitement dans le Programme de l'expérience québécoise.

## Service

### Demande de sélection permanente à la suite d'une invitation dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) sur la base de la déclaration d'intérêt

## Engagement

Rendre une décision sur une demande de sélection permanente à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt (Programme régulier des travailleurs qualifiés) dans un délai de six mois

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des décisions rendues* 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Demande de sélection permanente à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt (Programme régulier des travailleurs qualifiés) : décision en 6 mois	2 595	99,1 % (Cible 90 %)	1 881	45,1 % (Cible 80 %)

\* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de six mois n'a pas été respecté.

Les ressortissantes et ressortissants étrangers souhaitant immigrer au Québec dans le cadre du PRTQ doivent déclarer leur intérêt en remplissant un formulaire sur la plateforme Arrima. Leur déclaration d'intérêt est alors déposée dans le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt. Les personnes dont le profil répond aux critères d'invitation peuvent recevoir une invitation à présenter une demande de sélection permanente. Cette dernière sera alors examinée conformément à la Grille de sélection de l'immigration économique qui attribue des points à l'égard de facteurs et de critères déterminés prévus par le *Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 4). La sélection à la suite d'une invitation dans le cadre du PRTQ sur la base du dépôt d'une déclaration d'intérêt a commencé en juillet 2019 lorsque les premières invitations ont été envoyées.

La cible a été dépassée par 9,1 points de pourcentage. La quasi-totalité des demandes reçues dans le cadre du PRTQ a été finalisée dans le délai de six mois, comme prescrit par l'engagement. Au 31 mars 2022, 2 595 décisions ont été rendues, dont un total de 2 572 dans le délai.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une invitation dans le cadre du PRTQ a été de 18,3 jours.

## Service

### Demande d'engagement dans le cadre du regroupement familial

## Engagement

Rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial dans un délai maximal de 25 jours

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des décisions rendues* 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial : décision en 25 jours**	11 073	83 % (Cible 80 %)	-	-

\* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de 25 jours n'a pas été respecté.

\*\* En 2020-2021, le Ministère a suspendu cet engagement afin de permettre l'optimisation du processus. Depuis, l'engagement a été révisé, la cible originale de 95 % des décisions rendues dans un délai maximal de 25 jours est maintenant de 80 %. Cet engagement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021.

La cible a été dépassée par 3 points de pourcentage. Au 31 mars 2022, 11 073 décisions ont été rendues, dont 9 192 dans le délai de 25 jours ouvrables. Le délai prescrit a été respecté dans 83 % des demandes.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial a été de 21,9 jours ouvrables.

## Service

### Demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

## Engagement

Rendre une décision à la suite d'une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) dans un délai maximal de six mois

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des décisions rendues* 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise : décision en 6 mois	10 025	95 % (Cible 90 %)	13 890	95,3 % (Cible 95 %)

\* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de 6 mois n'a pas été respecté.

La cible de 90 % a été dépassée de 5 points de pourcentage. En effet, 95 % des demandes finalisées dans le cadre du PEQ l'ont été dans un délai de six mois ou moins, comme prévu par l'engagement. Au 31 mars 2022, un total de 10 025 décisions ont été rendues, dont 9 524 dans le délai de six mois.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une demande de sélection permanente dans le cadre du PEQ a été de 47,3 jours.

## Service

### Demande de séjour temporaire pour études au Québec (étudiantes et étudiants étrangers)

## Engagement

Rendre une décision à la suite d'une demande de sélection temporaire pour études dans un délai maximal de 20 jours

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des décisions rendues* 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Demande de séjour temporaire pour études (étudiantes et étudiants étrangers) : décision en 20 jours	109 313	97,5 % (Cible 80 %)	105 773	62,7 % (Cible 80 %)

\* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de 20 jours n'a pas été respecté.

La cible a été dépassée de 17,5 points de pourcentage. Il s'agit du meilleur résultat des trois derniers exercices financiers, malgré l'augmentation croissante du nombre de décisions rendues.

Au 31 mars 2022, 109 313 dossiers ont été traités, dont 106 545 dans le délai de 20 jours ouvrables. Le délai prescrit a été respecté pour 97,5 % des demandes. L'atteinte de la cible a été possible en raison notamment d'une répartition dynamique des ressources du Ministère en périodes de pointe.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une demande de sélection temporaire pour études a été de 13,2 jours.

## Service

### Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

## Engagement

Rendre un avis à la suite d'une demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec dans un délai maximal de 50 jours

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total d'avis rendus* 2021-2022	Taux d'avis rendus dans les 50 jours 2021-2022	Total d'avis rendus* 2020-2021	Taux d'avis rendus dans les 50 jours 2020-2021
Demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec : avis en 50 jours	12 320	97,3 % (Cible 80 %)	12 892	94,7 % (Cible 80 %)

\* Le nombre total d'avis rendus englobe ceux pour lesquels le délai de 50 jours n'a pas été respecté.

Cet engagement de la *Déclaration de services à la clientèle* concerne le taux d'avis émis dans les 50 jours ouvrables après la réception d'une demande.

La cible a été dépassée de 17,3 points de pourcentage. Au 31 mars 2022, 12 320 avis avaient été rendus, dont 11 992 dans le délai de 50 jours ouvrables. Le délai prescrit a été respecté dans 97,3 % des demandes.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai annuel moyen pour rendre un avis relativement à une demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec a été de 23,4 jours.

## Service

### Cours de français à temps complet

## Engagement

Commencer un cours de français à temps complet, s'il s'agit d'une première inscription, dans un délai maximal de 50 jours après la réception de la demande d'admission

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des personnes ayant commencé leur cours 2021-2022	Taux de réponse dans le délai* 2021-2022	Total des personnes ayant commencé leur cours 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Commencer un cours de français à temps complet après la réception de la demande d'admission (1 <sup>re</sup> inscription) : début en 50 jours	6 478	91,1 % (Cible 80 %)	4 750	50,4 % (Cible 80 %)

\* Comme en 2020-2021, le résultat représente le délai établi entre la date de confirmation de l'admissibilité d'une personne à un premier cours de français à temps plein et le début du cours. Afin de se conformer au libellé de l'engagement, des travaux ont été réalisés pour calculer le résultat à compter de la date de réception de la demande. Ce calcul sera mis en application en 2022-2023.

La cible calculée a été dépassée de 11,1 points de pourcentage. Le Ministère a maintenu et adapté son offre de cours de français aux personnes immigrantes dans le contexte de la pandémie. Après la reprise de l'enseignement en présentiel, des cours à distance ont été maintenus pour améliorer l'accessibilité des services de francisation pour la clientèle, notamment en région.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai annuel moyen pour commencer un cours de français à temps complet après la confirmation de l'admissibilité d'une personne a été de 26 jours.

## Service

### Accompagnement Québec

## Engagement

Offrir un rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec dans un délai maximal de 5 jours à partir de la réception de la demande d'accompagnement

### Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des rendez-vous offerts* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022	Total des rendez-vous offerts* 2020-2021	Taux de réponse dans le délai 2020-2021
Rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec à partir de la date de réception de la demande : rendez-vous offert en 5 jours	6 041	94 % (Cible 85 %)	688	82,8 % (Cible 85 %)

\* Le nombre total de rendez-vous offerts englobe ceux pour lesquels le délai de cinq jours n'a pas été respecté.

La cible a été dépassée de 9 points de pourcentage. Depuis le 27 mars 2021, les personnes immigrantes s'inscrivent au service Accompagnement Québec en ligne à partir de la plateforme Arrima. Une fois la demande d'inscription reçue au Ministère, le rendez-vous est octroyé dans un délai de cinq jours suivant la date de sa réception. Ainsi, le libellé de l'engagement a été révisé<sup>18</sup> pour cet exercice financier afin de mieux refléter l'évolution du processus d'inscription au service Accompagnement Québec.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le délai moyen pour offrir un rendez-vous pour le service Accompagnement Québec a été de 3,9 jours.

### Mesure de la satisfaction de la clientèle

Dans sa *Déclaration de services à la clientèle*, le Ministère s'engage à offrir à sa clientèle des services de qualité. Pour ce faire, il consulte périodiquement sa clientèle sur sa satisfaction à l'égard de ses services, afin d'utiliser les résultats comme intrants à l'amélioration continue de ses services et pour en rendre compte dans son rapport annuel de gestion.

Durant l'exercice financier 2021-2022, huit services ont été évalués par des sondages en ligne. Le Ministère présente ci-dessous les résultats des sondages de mesure de la satisfaction réalisés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 à l'égard de services utilisés durant cette période.

### Sommaire des résultats de satisfaction globale pour les services évalués

Services évalués	Résultats 2021-2022
Service des plaintes	73,1 %
Programme de l'expérience québécoise	83,3 %
Service d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	92,2 %
Services de francisation : Cours à temps complet	93,1 %
Services de francisation : Cours à temps partiel	94,7 %
Services de francisation : Cours adapté à la réalité du travail	88,8 %
Services de francisation : Cours en ligne intermédiaire avec tuteur	90,3 %
Services de francisation : Cours en ligne intermédiaire sans tuteur	93,1 %
Services de francisation : Cours en ligne avancé avec tuteur	94,6 %
Services de francisation : Cours en ligne modules spécialisés	85,7 %
Services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration	98,2 %
Service de renseignements généraux par courriel	86,9 %
Centre de contacts clientèle	92,9 %
Services aux entreprises	82,9 %

18. Le libellé précédent faisait référence à un rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec suivant l'arrivée à l'aéroport.

Au regard des résultats obtenus, on constate que les services du Ministère sont globalement très appréciés de la clientèle qui en bénéficie. De tous les services évalués, seuls le service des plaintes, le service d'accompagnement aux entreprises et le Programme de l'expérience québécoise ont un résultat inférieur à 85 % et dans les deux derniers cas, le résultat est supérieur à 80 %.

Étant donné la nature d'un service de traitement des plaintes, les requérantes et les requérants ressentent déjà de l'insatisfaction avant même le premier contact. La réalité opérationnelle ainsi que la législation et les normes en vigueur font en sorte que l'équipe des plaintes ne peut pas donner *de facto* une réponse dans le sens attendu par la requérante ou le requérant, en changeant une décision prise ou en interférant sur le cours du traitement du dossier. Des travaux de simplification et d'optimisation des processus de traitement des plaintes ont été entrepris de concert avec les directions responsables du traitement des dossiers, dans un objectif d'amélioration continue.

Pour ce qui est du Programme de l'expérience québécoise, bien qu'il soit satisfaisant, le Ministère doit poursuivre ses efforts afin d'assurer un traitement diligent et éviter l'insatisfaction. Un meilleur suivi des demandes et une simplification des étapes pour remplir le formulaire de demande sont des pistes d'amélioration qui sont explorées.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement en 2021-2022 est légèrement sous la cible de 85 % fixée à l'indicateur 5.1.2 du *Plan stratégique 2019-2023*. Le détail concernant cet indicateur se trouve à la page 22.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Effectif au 31 mars 2022 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier<sup>19</sup> ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires**

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
1. Haute direction	204	55	+270,9 %
2. Immigration et reconnaissance des compétences	289	288	+0,3 %
3. Francisation et intégration	1 289	1 173	+9,9 %
4. Planification de l'immigration et affaires extérieures	102	139	-26,6 %
5. Soutien à la performance et à la transformation	182	278	-34,5 %
<b>Total</b>	<b>2 066</b>	<b>1 933</b>	<b>+6,9 %</b>

À partir du 7 juin 2021, à la suite de la réorganisation administrative, le secteur « Immigration et prospection » est devenu « Immigration et reconnaissance des compétences », le secteur « Planification de l'immigration, performance et relations extérieures » est devenu « Planification de l'immigration et affaires extérieures » et le secteur « Développement et soutien à l'organisation » est devenu « Soutien à la performance et à la transformation ».

L'écart observé pour la haute direction s'explique par le fait qu'à la suite de cette réorganisation administrative, deux directions générales provenant du secteur « Développement et soutien à l'organisation » ont été transférées vers la haute direction.

La hausse des effectifs au secteur « Francisation et intégration » s'explique par la création, le 1<sup>er</sup> avril 2021, de trois nouvelles directions régionales, soit la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord et la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Au 31 mars 2022 :

- 1 175 personnes occupaient un poste régulier, soit une augmentation de 50 personnes, comparativement au 31 mars 2021 ;
- 891 personnes avaient un statut occasionnel, comparativement à 808 au 31 mars 2021 ;
- L'effectif du Ministère se composait de 2 066 personnes aux statuts régulier et occasionnel, comparativement à 1 933 au 31 mars 2021, soit une augmentation de 6,9 %.

<sup>19</sup>. Le personnel régulier inclut les titulaires d'un emploi supérieur ; le personnel occasionnel exclut les étudiantes, les étudiants et les stagiaires.

## Formation et perfectionnement du personnel

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité\*

Champ d'activité	2021	2020
Administration ou finance	572 359 \$	510 897 \$
Compétences linguistiques	2 420 \$	2 900 \$
Formation des enseignantes et enseignants	107 428 \$	222 297 \$
Informatique et bureautique	58 294 \$	184 130 \$
Programme ou service de mission	206 193 \$	361 545 \$
Projets ministériels	421 379 \$	213 364 \$
Service à la clientèle	108 568 \$	27 886 \$
Soutien aux études	43 084 \$	56 824 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 519 725 \$</b>	<b>1 579 843 \$</b>

\* Cette répartition par champ d'activité inclut les dépenses de formation des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

La dépense totale en formation et en perfectionnement du personnel a globalement diminué de 3,8 % de 2020 à 2021.

La variation pour le champ d'activité « Formation des enseignants » s'explique par le fait qu'il y a eu une diminution des formations pour le personnel enseignant en 2021 par rapport à 2020, alors que des formations sur l'enseignement à distance avaient été offertes.

Dans le champ d'activité « Informatique et bureautique », plus d'efforts de formation sur les logiciels informatiques et bureautiques (ex. : Office 365, Moodle, Teams, Vodeclit) avaient été investis en 2020 en raison de la mise en place du télétravail.

Les dépenses en formation dans le champ d'activité « Projets ministériels » ont augmenté de 97,5 % et sont attribuables aux formations portant sur la sécurité de l'information et la formation des agentes et agents d'aide à l'intégration.

Dans le champ d'activité « Programme ou service de mission », la baisse des dépenses s'explique par une diminution des stages en 2021. De plus, une transformation des formations en mode présentiel vers un format disponible en ligne et incluant des capsules d'autoformation a engendré une diminution des dépenses entre 2020 et 2021.

Quant à la hausse des dépenses dans le champ d'activité « Service à la clientèle », elle est attribuable notamment au fait que plusieurs formations sur le service à la clientèle et la gestion des plaintes ont été offertes en 2021.

## Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%) <sup>*</sup>	1,3 %	1,5 %
Nombre moyen de jours de formation par personne <sup>20</sup>	2021	2020
Cadres	2,4	1,9
Professionnels <sup>**</sup>	1,3	1,7
Fonctionnaires	2,7	2,2
<b>Total<sup>***</sup></b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>
Somme allouée par personne <sup>****</sup>	584,74 \$	678,92 \$

\* Les dépenses totales pour la formation incluent les dépenses des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

\*\* Les données incluent les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines et les enseignantes et enseignants.

\*\*\* Les données incluent l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que les étudiantes et étudiants et les stagiaires.

\*\*\*\* La méthode de calcul a été révisée en 2021. Le dénominateur correspond au nombre de personnes employées au cours de l'année civile. Ce nombre inclut l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que les étudiantes et étudiants et les stagiaires. Les données comparatives ont été ajustées.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes employées au statut régulier (temporaire et permanent) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'exercice financier, et le nombre moyen de personnes employées au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation<sup>21</sup>.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de la personne employée, notamment son décès et les situations où elle se voit imposer une décision telle qu'une mise à pied.

20. La méthode de calcul a été révisée en 2021. Le dénominateur correspond au nombre de personnes employées au cours de l'année civile selon leur regroupement d'emploi. Les données comparatives ont été ajustées.

21. Mutation : mouvement d'une personne employée au statut régulier qui change de ministère ou d'organisme à l'intérieur de la fonction publique.

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)*	16,4	12,2	12,1

\* Les personnes titulaires d'emplois supérieurs sont exclues du calcul du taux de départ volontaire.

Le taux de départ volontaire a augmenté de 4,2 points de pourcentage pour l'exercice 2021-2022. Cette hausse est attribuable à une augmentation du nombre de mouvements de type mutation et du nombre de démissions.

### Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	33	34	27

Une certaine stabilité est observée dans le nombre de départs à la retraite depuis l'exercice financier 2019-2020, qui varie de 27 à 34 annuellement.

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise<sup>22</sup>, soit la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2022

Cible des emplois à régionaliser par le Ministère au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par le Ministère du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2022
116	61

Le Ministère vise le renforcement de l'occupation et de la vitalité économique du territoire québécois. À cet effet, il a déjà régionalisé plus de la moitié des emplois prévus à sa cible. En effet, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2022, un total de 61 emplois ont été régionalisés.

22. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par secteur d'activité

#### Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 <sup>*23</sup>	Dépenses prévues au 31 mars 2022 <sup>**24</sup>	Écart	Taux d'utilisation du Budget 2021-2022 (%)	Dépenses réelles 2020-2021 <sup>25</sup>
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)	(000 \$) (3) = (2) - (1)	(4) = (2) / (1)	(000 \$)
Direction et administration	55 701,7 \$	54 526,6 \$	-1 175,1 \$	98 %	54 711,8 \$
Service de francisation	168 166,8 \$	143 661,9 \$	-24 504,9 \$	85 %	135 632,7 \$
Intégration	106 846,8 \$	106 511,4 \$	-335,4 \$	100 %	83 423,1 \$
Immigration et prospection	18 527,9 \$	47 084,2 \$	28 556,3 \$	254 %	50 331,3 \$
Planification, performance et relations extérieures	7 774,4 \$	13 674,8 \$	5 900,4 \$	176 %	13 854,9 \$
<b>Total</b>	<b>357 017,6 \$</b>	<b>365 458,9 \$</b>	<b>8 441,3 \$</b>	<b>102 %</b>	<b>337 953,8 \$</b>
Langue française – Le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (SPVLF) <sup>***</sup>	-	-	-	-	25 243,4 \$

\* Budget de dépenses 2021-2022, crédits des ministères et organismes. Ces montants excluent les crédits au net et la provision de 165 749,5 k\$ (provision pour augmenter, avec l'accord du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes). Avec la provision, le budget de dépenses du Ministère est de 522 767,1 k\$ (soit le montant de 357 017,6 k\$ auquel s'ajoute la somme pour la provision de 165 749,5 k\$).

\*\* Les montants des dépenses prévues au 31 mars 2022 et les montants des dépenses réelles pour l'exercice financier 2020-2021 incluent les dépenses financées par les crédits au net.

\*\*\* Le Ministère n'est plus responsable de la protection, de la promotion et de la valorisation de la langue française depuis le 22 juin 2020. Les budgets et dépenses ont cependant été attribués au Ministère pour tout l'exercice 2020-2021. Les données excluent l'Office québécois de la langue française et le Conseil supérieur de la langue française.

Le secteur d'activité « Immigration et prospection » est fortement financé par les crédits au net convertis et, dans une moindre mesure, le secteur « Planification, performance et relations extérieures ». Ces crédits proviennent de la tarification des dossiers en immigration, ce qui explique une partie des écarts de 28,6 M\$ (secteur « Immigration et prospection ») et de 5,9 M\$ (secteur « Planification, performance et relations extérieures ») entre la dépense prévue au 31 mars 2022 et le budget initial.

Le secteur d'activité « Service de francisation » présente un surplus de 24,5 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2022, principalement en raison de la pandémie. La croissance de la clientèle et les besoins en services de francisation, à temps complet surtout, se sont avérés moins importants qu'anticipé.

23. Dont 0,0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

24. Dont 562,5 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

25. Dont 1 044,6 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

## 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Conformément aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2019-2023*, le Ministère a retenu l'orientation qui consiste à moderniser les outils technologiques destinés à sa clientèle.

De ce point de vue, le Ministère réalise des projets de transformation numérique en vue d'optimiser les services offerts à sa clientèle de sorte qu'ils soient plus intuitifs, plus faciles d'utilisation, compatibles avec la mobilité (téléphone intelligent et tablette numérique) et accessibles en tout temps, et en tout lieu.

Au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a réalisé les projets de transformation numérique suivants :

- Offre intégrée de services aux entreprises – Outils de gestion et de suivi des demandes d'accompagnement des entreprises ;
- Projet Carré Saint-Laurent – Volet Transformation des services en technologies de l'information ;
- Programmes pilotes (Transformation alimentaire, Préposés aux bénéficiaires et Intelligence artificielle, technologies de l'information et effets visuels<sup>26</sup>) ;
- Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) – Groupes de 2 à 5 personnes ;
- Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) – Personnes morales ;
- Outil de rétroaction de la clientèle externe ;
- Outil de gestion des actifs et des ressources matérielles.

Depuis janvier 2022, le Ministère s'est doté d'un cadre de gouvernance des projets ministériels en vue d'instaurer les meilleures pratiques en matière de gestion de projets, tout en respectant le cadre normatif établi par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (anciennement sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor). Le cadre de gouvernance introduit le Comité stratégique de gouvernance de projets qui agit comme instance du Ministère en matière de projets ministériels, notamment ceux ayant recours aux technologies de l'information.

Le Comité stratégique de gouvernance agit à titre d'instance appelée à prioriser les projets en fonction, notamment, de leur arrimage avec la mission du Ministère, ses orientations, son plan stratégique, ses priorités, ses plans d'action et son architecture organisationnelle, et en tenant compte de la capacité du Ministère du point de vue des ressources humaines, financières et informationnelles.

Au cours de l'exercice financier, un exercice de priorisation a été réalisé en fonction de ces paramètres afin de mettre à jour la feuille numérique du Ministère.

---

26. Le volet Intelligence artificielle, technologies de l'information et effets visuels a été réalisé au cours de l'exercice financier 2021-2022, alors que les deux autres volets ont été réalisés au cours de l'exercice financier précédent.

## Apport des ressources informationnelles à la prestation de services électroniques et à l'efficacité ministérielle

En 2021-2022, le Ministère a poursuivi le développement des projets de transformation numérique, comme prévu dans le *Plan de transformation numérique* déposé à l'automne 2020 et en conformité avec les orientations de la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*.

Le Ministère a notamment poursuivi l'intégration de nouveaux services numériques dans la plateforme Arrima, qui constitue la porte d'accès en ligne aux services d'immigration, de francisation et d'intégration. Les services livrés sont destinés aux différentes clientèles externes, y compris les personnes immigrantes et les personnes les représentant ainsi que les entreprises québécoises.

- Depuis avril 2021, la clientèle du nouveau Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels (personnes candidates et celles qui les représentent) est en mesure de présenter dans la plateforme Arrima sa demande de sélection permanente, d'y téléverser les documents requis et d'acquiescer les droits exigibles.
- Également en avril 2021, un service numérique a été mis en place pour le dépôt des demandes d'engagement dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) pour les groupes de deux à cinq personnes. En janvier 2022, le même service a été rendu accessible aux personnes morales.
- En juillet 2021, une nouvelle fonction permettant d'effectuer une demande d'aide financière pour les cours de français à temps partiel suivis en centres de services scolaires (programme PAFILI) a été intégrée dans la plateforme Arrima.
- Depuis août 2021, grâce à un outil mis à leur disposition en ligne, les ressortissantes et ressortissants étrangers ont la possibilité d'avoir une idée du pointage accordé aux renseignements inscrits dans leur déclaration d'intérêt dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés.
- En novembre 2021, dans le cadre de l'offre de service en reconnaissance des compétences, une nouvelle fonction permettant d'effectuer une demande d'aide financière pour une formation d'appoint en reconnaissance des compétences a été intégrée à la plateforme Arrima.
- En mars 2022, le Ministère a rendu accessible à la clientèle externe un outil de rétroaction pour mesurer en continu l'efficacité et la satisfaction de la clientèle à l'égard du service Accompagnement Québec disponible sur la plateforme Arrima. Au cours de l'année 2022-2023, cet outil sera déployé sur d'autres services accessibles sur cette plateforme.

Au cours de l'exercice financier, le projet d'outil de gestion et de suivi des demandes d'accompagnement des entreprises a également été achevé, avec la grande partie des travaux réalisée dans le cadre des exercices précédents, à savoir 2019-2020 et 2020-2021. L'outil de gestion et de suivi des demandes d'accompagnement des entreprises est un portail centralisé permettant l'accès à l'ensemble des services du Ministère destinés aux entreprises, notamment le dépôt et la gestion des demandes d'accompagnement, la recherche des ressortissantes et ressortissants étrangers par géolocalisation, la gestion de plusieurs établissements (succursales) sous la même entreprise et la gestion des collaborateurs selon trois niveaux de responsabilité (administratrice ou administrateur principal, responsable d'établissement, membre du personnel).

Des évolutions technologiques de la plateforme Web Journées Québec ont permis d'améliorer l'expérience client pour les personnes usagères. Les modernisations ont principalement permis d'améliorer la gestion des missions de recrutement par l'ajout, entre autres, de filtres de présélection pour les employeurs, d'un module pour la gestion des fuseaux horaires, d'un service de dépôt de documents et d'un profil de compétences simplifié pour les personnes candidates et les employeurs.

Au bénéfice du personnel, un outil de gestion des actifs et des ressources matérielles a été développé. Concrètement, ce projet a abouti à la mise en place d'un catalogue des services immobiliers et des ressources matérielles accessible par voie numérique ainsi qu'à la création de 19 formulaires de prestation électronique de services regroupés en huit familles de services, donc à l'élimination du support papier pour les processus administratifs liés à la gestion des actifs et des ressources matérielles.

Le Ministère a aussi terminé les travaux du projet Carré Saint-Laurent — Volet Transformation des services en technologies de l'information, ce qui achève la mise en place d'un environnement technologique moderne et performant à la suite d'un virage numérique majeur entamé par le Ministère depuis 2016-2017.

Enfin, dans le cadre de ce même projet, le Ministère a investi des sommes importantes dans la mise en place des composantes communes liées à l'informatique décisionnelle ainsi que des composantes communes et structurantes pour la gestion de la relation entre le Ministère et les entreprises. Ces composantes seront utiles dans le cadre de plusieurs projets de transformation numérique en cours.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et les investissements réels du Ministère pour l'exercice financier 2021-2022.

### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Total (000 \$)
Projets*	7 160,1 \$	1 510,6 \$	8 670,7 \$
Activités**	214 \$	31 354,3 \$	31 568,3 \$
<b>Total</b>	<b>7 374,1 \$</b>	<b>32 864,9 \$</b>	<b>40 239,0 \$</b>

\* Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

\*\* Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes ou non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

Les données sur l'état d'avancement des projets de transformation numérique du Ministère sont publiées dans le Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord>.

**Bilan des investissements et des dépenses en lien avec les projets en ressources informationnelles en 2021-2022**

Nom de projet	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Total (000 \$)
Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt	866,4 \$	0 \$	866,4 \$
Offre intégrée de services aux entreprises et Outils de gestion et de suivi des demandes d'accompagnement des entreprises	10,2 \$	0 \$	10,2 \$
Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet	1 372 \$	46,7 \$	1 418,8 \$
Projet Carré Saint-Laurent — Volet Transformation des services des technologies de l'information	3 252,4 \$	237,4 \$	3 489,8 \$
Système de reddition de comptes des organismes partenaires du Ministère	0 \$	551,4 \$	551,4 \$
Programmes pilotes (TA, PAB, IA/TI/EV) <sup>27</sup>	93,3 \$	7,7 \$	101 \$
Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) – Groupes de 2 à 5 personnes	229,7 \$	6,8 \$	236,5 \$
Gestion intégrée du recrutement international en ligne (GIRIEL)	0 \$	413,9 \$	413,9 \$
Outil de gestion des plaintes	32,6 \$	23,3 \$	55,9 \$
Programme de consolidation des centres de traitement informatique	32,2 \$	26 \$	58,2 \$
Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps partiel	0 \$	122,4 \$	122,4 \$
Reconnaissance des compétences – Système de gestion des allocations de participation aux formations d'appoint	581,6 \$	0 \$	581,6 \$
Outil de gestion du mouvement de personnel et des autorisations d'accès	0 \$	27,2 \$	27,2 \$
Outil de gestion des actifs et des ressources matérielles	112,4 \$	47 \$	159,4 \$
Modernisation du système de gestion de la paie variable	0 \$	0,2 \$	0,2 \$
Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) – Personnes morales	399,2 \$	0 \$	399,2 \$
Reconnaissance des compétences – Accompagnement des personnes immigrantes en reconnaissance des compétences	4,8 \$	0 \$	4,8 \$
Reconnaissance des compétences – Outil comparatif des diplômes obtenus à l'étranger pour les employeurs	34 \$	0 \$	34 \$
Reconnaissance des compétences – Service en ligne d'Évaluation comparative des études (ECE) effectuées à l'étranger	0 \$	0,7 \$	0,7 \$
Outil de rétroaction de la clientèle externe – Satisfaction du service – Efficacité de l'intervention des services	139,1 \$	0 \$	139,1 \$
<b>Total</b>	<b>7 160,1 \$</b>	<b>1 510,6 \$</b>	<b>8 670,7 \$</b>

27. Les trois programmes pilotes de l'immigration permanente amorcés en 2020-2021 s'adressent aux travailleuses et aux travailleurs des secteurs demandés au Québec : Transformation alimentaire (TA); Préposés aux bénéficiaires (PAB) et Intelligence artificielle (IA), Technologies de l'information (TI) et Effets visuels (EV).

Les deux projets suivants ont été arrêtés définitivement au cours de l'exercice 2021-2022 en raison d'un changement majeur du besoin d'affaires, mais la partie non réalisée est prise en charge dans le cadre d'autres projets :

- Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt ;
- Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps partiel.

Le troisième volet du projet de Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, qui comprend le processus de gestion et de traitement des demandes d'immigration en vue de l'obtention de la résidence permanente, est pris en charge dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Cependant, la réalisation de ce volet est présentement suspendue en raison d'analyses pour une éventuelle réforme du PRTQ.

En ce qui concerne le projet de guichet unifié d'accès aux services de francisation à temps partiel, les livrables produits serviront d'intrants pour le projet de Francisation Québec.

D'autres solutions d'affaires sont en cours de conception pour des livraisons en 2022-2023 ou les années subséquentes. Il s'agit des projets ayant fait l'objet d'une priorisation par le Comité stratégique de gouvernance des projets du Ministère :

- Système de reddition de comptes des organismes partenaires du Ministère ;
- Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet ;
- Gestion intégrée du recrutement international en ligne (GIRIEL) ;
- Les quatre projets en lien avec la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, soit :
  - Système de gestion des allocations de participation aux formations d'appoint ;
  - Accompagnement des personnes immigrantes en reconnaissance des compétences ;
  - Outil comparatif des diplômes obtenus à l'étranger pour les employeurs ;
  - Service en ligne d'évaluation comparative des études (ECE) effectuées à l'étranger ;
- Projet d'outil de gestion du mouvement de personnel et des autorisations d'accès, au bénéfice du personnel du Ministère.

Finalement, le Programme de consolidation des centres de traitement informatique est un projet majeur d'infrastructure technologique coordonné par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Amorcé durant l'exercice financier 2021-2022, il s'échelonne jusqu'au 31 mars 2023 pour les ministères et organismes publics.

## 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le premier tableau présente la répartition des effectifs du Ministère en heures rémunérées, conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*. Le second tableau rend compte des contrats de service conclus du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 et comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

#### Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie <sup>28</sup>	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés <sup>29</sup> [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement*	143 249	24	143 273	78,4
Personnel professionnel	1 036 370	21 373	1 057 743	579,2
Personnel enseignant	951 176	-	951 176	520,8
Personnel de bureau, personnel technicien et assimilé	882 719	8 930	891 649	488,2
<b>Total 2021-2022</b>	<b>3 013 514</b>	<b>30 327</b>	<b>3 043 841</b>	<b>1 666,6</b>
<b>Total 2020-2021</b>	<b>2 970 142</b>	<b>25 522</b>	<b>2 995 664</b>	<b>1 640,3</b>

\* Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Le Ministère a respecté le niveau d'effectif fixé par le Secrétariat du Conseil du trésor pour l'exercice financier 2021-2022.

### Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique comprend les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

28. Les étudiantes et les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés comme entités assujetties à la *Loi sur la fonction publique*.

29. Le total des équivalents temps complet (ETC) transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet sur la base de 1 826,3 heures par année par personne.

## Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	65	7 969 208,28 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>65</b>	<b>7 969 208,28 \$</b>

## 4.2 Développement durable

### Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022

Le *Plan d'action de développement durable 2021-2022* (PADD) réitère l'importance du développement durable pour le Ministère et énonce sept actions, dont quatre nouvelles, accompagnées de huit indicateurs et de huit cibles afférentes. Ces actions, indicateurs et cibles répondent à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (SGDD) et aux directives du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la période transitoire, en attendant l'adoption d'une nouvelle stratégie gouvernementale, laquelle a été reportée en raison de la pandémie.

Dans le cadre de l'indice de performance en matière de développement durable du MELCC, le Ministère a obtenu 98 % pour la qualité de son plan d'action en développement durable. Cette note a été accordée en raison de la qualité des indicateurs, des actions et des cibles, ainsi que du caractère structurant et ambitieux du plan.

Le PADD répond à cinq des objectifs gouvernementaux de la SGDD 2015-2020 :

- **Objectif 1.1.** — Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
- **Objectif 1.2.** — Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
- **Objectif 1.4.** — Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- **Objectif 2.3.** — Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- **Objectif 4.1.** — Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Les tableaux des pages suivantes présentent les cinq objectifs gouvernementaux auxquels le PADD répond, les sept actions prévues au PADD, les huit indicateurs utilisés pour mesurer la performance du Ministère, les cibles fixées pour chacun de ces indicateurs (échéancier au 31 mars 2022), le résultat du Ministère pour 2021-2022 et l'atteinte ou non de la cible.

En 2021-2022, le Ministère a atteint sept de ses huit cibles, soit 87,5 %.

# Objectifs gouvernementaux de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2021-2022*

## **Objectif 1.1** — Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Deux cibles ont été fixées pour cet objectif et le Ministère les a atteintes.

Premièrement, le Ministère s'est engagé à effectuer des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail, en cohérence avec les orientations gouvernementales. Plus précisément, la cible prévoyait que 100 % des projets ciblés de transformation du milieu de travail comprenaient des critères écoresponsables. Les deux projets ciblés étaient le projet de regroupement des effectifs de Montréal au Carré Saint-Laurent et le projet de régionalisation des postes. Ces deux projets prennent en compte les principes de développement durable dans leur élaboration et dans leur mise en œuvre. Plus précisément, l'outil de suivi validé par les autorités ministérielles est composé de la nouvelle fiche synthèse d'évaluation de la durabilité et d'un outil de réflexion qui l'accompagne.

Deuxièmement, le Ministère s'est engagé à augmenter le réemploi des ressources matérielles liées aux activités courantes de gestion. Plus précisément, la cible consistait à ce qu'au moins 20 % des demandes de biens soient résolues en totalité ou en partie grâce au matériel provenant du Centre de surplus qui a été récupéré et redistribué au personnel. Cette cible a été atteinte par la vérification, avant tout achat, de la disponibilité des biens et des matériaux demandés au Centre de surplus. Dans ce contexte, 22 % des nouvelles demandes ont été résolues avec des produits de l'inventaire existant.

### **Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable 2021-2022* pour l'objectif gouvernemental 1.1**

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
1. Faire des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail, en cohérence avec les orientations gouvernementales	1.1 Pourcentage des projets de transformation qui incluent des critères écoresponsables	100 % des projets ciblés	100 % des projets ciblés	Atteinte
2. Augmenter le réemploi des ressources matérielles liées aux activités courantes de gestion	2.1 Taux de demandes de biens résolues en totalité ou en partie au Centre de surplus	20 %	22 %	Atteinte

## **Objectif 1.2** — Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics

Une cible a été fixée pour cet objectif. Le Ministère l'a atteinte. Le Ministère s'est engagé à établir un nouveau processus organisationnel visant à évaluer la durabilité des interventions gouvernementales (actions structurantes). À cet effet, la cible consistait à établir le processus.

L'évaluation de la durabilité est l'exercice de prise en compte des principes de développement durable pour toute intervention à la lumière de quatre grandes dimensions d'analyse : l'environnement, l'économie verte, la prospérité sociale, culturelle et économique du Québec ainsi que la gouvernance. Il a été établi dans ce processus que toute fiche de décision soumise au Comité de direction concernant une action structurante, c'est-à-dire l'élaboration ou la révision des lois, des règlements, des programmes, des politiques, des stratégies, des plans d'action gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère ainsi que du *Plan stratégique 2019-2023* devra passer par l'exercice d'évaluation de la durabilité. Des outils afférents pour l'évaluation de la durabilité ainsi que l'annexe qui accompagne la fiche pour la prise en compte des principes de développement durable ont été validés par les autorités. Le document de processus organisationnel visant à évaluer la durabilité des interventions gouvernementales a été approuvé par les autorités du Ministère et publié dans la nouvelle page Développement durable dans l'intranet ministériel.

### Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable 2021-2022* pour l'objectif gouvernemental 1.2

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
3. Établir un nouveau processus organisationnel visant à évaluer la durabilité des interventions gouvernementales (actions structurantes)	3.1 Processus d'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales	Processus établi	Processus établi	Atteinte

**Objectif 1.4** — Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Le Ministère s'est engagé à promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable en poursuivant la sensibilisation et la formation du personnel au développement durable. Deux cibles ont été fixées pour cet objectif. Le Ministère les a atteintes.

Premièrement, une cible de trois activités d'information et de sensibilisation offertes au personnel avait été fixée. Les trois activités suivantes ont eu lieu :

- Une série de cinq webinaires pour une mobilité durable ;
- Un article portant sur le retour au bureau en mode hybride et la mobilité durable ;
- Un communiqué du sous-ministre sur le thème du développement durable et annonçant le lancement de la nouvelle page Développement durable dans l'intranet.

Deuxièmement, une cible prévoyait la participation d'au moins 75 % du personnel d'encadrement à une formation sur la mobilité durable. C'est finalement 90 % du personnel d'encadrement qui a participé à l'activité sur le transport durable et la mobilité active.

**Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022 pour l'objectif gouvernemental 1.4**

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
4. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable en poursuivant la sensibilisation et la formation du personnel au développement durable	4.1 Nombre d'activités d'information et de sensibilisation offertes au personnel	3 activités	3 activités réalisées	Atteinte
	4.2 Taux du personnel d'encadrement ayant suivi la formation	75 % de participation	90 % de participation	Atteinte

**Objectif 2.3** — Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Deux cibles ont été fixées pour cet objectif. Le Ministère les a atteintes.

Premièrement, le Ministère s'est engagé à établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière. Comme le prévoyait la cible, ce processus a été établi. Ce nouveau processus permettra que la mise en œuvre de divers programmes d'aide financière qui visent à soutenir les personnes immigrantes, les organismes communautaires et autres partenaires puisse soutenir le développement de secteurs stratégiques et réaliser de grands projets dans le respect des principes de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Deuxièmement, le Ministère s'est engagé à colliger l'information concernant les critères d'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière. Les différentes étapes ont été complétées : recenser les programmes et leurs composantes, construire la base de données et la maintenir à jour. Les six programmes d'aide financière identifiés sont les suivants :

- Le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI) ;
- Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) ;
- Le Programme Soutien à la mission (PSM) ;
- Le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC) ;
- Le Programme d'appui aux régions en recrutement international (PARRI) ;
- Le Programme d'appui aux collectivités (PAC).

### Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022 pour l'objectif gouvernemental 2.3

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
5. Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière	5.1 Processus d'évaluation de l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière	Processus établi	Processus établi	Atteinte
6. Colliger l'information concernant l'utilisation de critères d'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière	6.1 Pourcentage des programmes inscrits dans la base de données	100 % des programmes sont répertoriés	Base de données créée et mise à jour avec 100 % des programmes d'aide financière intégrant des critères d'écoresponsabilité répertoriés	Atteinte

**Objectif 4.1** — Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Une cible a été fixée pour cet objectif et le Ministère ne l'a pas atteinte.

Le Ministère s'était engagé à renforcer l'accompagnement personnalisé des personnes immigrantes en déployant une application mobile pour Accompagnement Québec. Cette cible n'a pas pu être atteinte au 31 mars 2022 en raison notamment des délais liés aux étapes de validation plus longues. Cependant, les étapes préalables pour la mise en ligne de l'application ont été complétées, soit la mise en production de l'application et la tenue du comité clientèle (tests auprès des personnes utilisatrices). L'application mobile sera déployée en 2022.

### Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022 pour l'objectif gouvernemental 4.1

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
7. Renforcer l'accompagnement personnalisé des personnes immigrantes	7.1 Déploiement de l'application mobile pour Accompagnement Québec	Application disponible	Application non disponible, mais progrès majeurs réalisés	Non atteinte

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation du commissaire au développement durable.

### Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

Nom et année du rapport du commissaire au développement durable	Recommandations du commissaire au développement durable	Mesures prises
-	Aucune recommandation	-

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Au cours de l'année 2017, le Ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la préparation de la nouvelle *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, rendue publique en décembre 2017.

Une mise à jour de la stratégie a été rendue publique en février 2020. Ainsi, chaque ministère ou organisme assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) a dû préparer et rendre public un plan d'action révisé (2020-2022) visant à répondre aux priorités déterminées par les régions.

Pour répondre à cette exigence, le Ministère a rendu public, en janvier 2021, son propre *Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022*. Dans ce plan d'action, le Ministère propose des actions pour chaque priorité dans son champ de compétence en respectant les exigences de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*.

Parmi les réalisations du Ministère, soulignons :

- Un investissement de près de 6 M\$ et des ententes sur l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants étrangers signées avec Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville ;
- Plusieurs séances *Vivre au Québec pendant et après les études* organisées avec les services aux étudiantes et étudiants internationaux des établissements d'enseignement régionaux ;
- Un total de 78 nouvelles ententes signées avec des organismes à but non lucratif dans les régions du Québec, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités ;
- Le déploiement d'Accompagnement Québec à une nouvelle catégorie de personnes immigrantes, soit les personnes réfugiées parrainées.

## Actions ou réponses générales

### A - Attraction, rétention et développement de la main-d'œuvre immigrante

Action/Réponse	État de réalisation
<b>A.1.</b> Le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt.	<b>A.1. Action réalisée</b>
<b>A.2.</b> Continuer le déploiement du Portail employeurs.	<b>A.2. Action en cours</b>
<b>A.3.</b> Accompagner des entreprises afin de favoriser l'embauche de personnes immigrantes et le recrutement de la main-d'œuvre à l'international.	<b>A.3. Action réalisée</b>
<b>A.4.</b> Promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins régionaux de la main-d'œuvre auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles établies à Montréal.	<b>A.4. Action en cours</b>

## B - Intégration des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

Action/Réponse	État de réalisation
<b>B.1.</b> Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)	<b>B.1. Action réalisée</b>
<b>B.2.</b> Accompagnement Québec	<b>B.2. Action réalisée</b>
<b>B.3.</b> Offrir des cours de français à distance pour les personnes immigrantes installées en région	<b>B.3. Action amorcée</b>
<b>B.4.</b> Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>	<b>B.4. Action réalisée</b>

## C - Décentralisation, régionalisation, délégation et développement de communautés inclusives

Action/Réponse	État de réalisation
<b>C.1.</b> Déploiement régional	<b>C.1. Action réalisée</b>
<b>C.2.</b> Plans d'action régionaux (PAR)	<b>C.2. Action réalisée</b>
<b>C.3.</b> Programme d'appui aux collectivités (PAC)	<b>C.3. Action réalisée</b>
<b>C.4.</b> Programme Soutien à la mission	<b>C.4. Action réalisée</b>

## Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

### Abitibi-Témiscamingue

Action/Réponse	État de réalisation
<b>1.3.1.</b> Développer des partenariats avec les services aux étudiantes et étudiants internationaux des établissements d'enseignement régionaux afin de contribuer à la mise en place de conditions optimales à leur séjour et de faciliter le passage du statut temporaire au statut permanent, s'il y a lieu.	<b>1.3.1. Action réalisée</b>
<b>1.3.2.</b> Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de la main-d'œuvre immigrante.	<b>1.3.2. Action non amorcée</b> - Cette action a été remplacée par la mise en œuvre d'un projet-pilote avec les organismes PROMIS et SITO et par la consolidation de la collaboration avec le MTESS.

## Bas-Saint-Laurent

Action/Réponse	État de réalisation
<b>2.2.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>2.2.1. Action réalisée</b>
<b>2.2.2.</b> Faciliter et susciter la concertation bas-laurentienne grâce à la consolidation d'une table régionale permettant les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les partenaires du Ministère.	<b>2.2.2. Action réalisée</b>

## Capitale-Nationale

Action/Réponse	État de réalisation
<b>3.7.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>3.7.1. Action réalisée</b>
<b>3.7.2.</b> Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires.	<b>3.7.2. Action réalisée</b>
<b>3.7.3.</b> Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région, ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	<b>3.7.3. Action réalisée</b>
<b>3.7.4.</b> Mettre en œuvre l'entente avec la ville de Québec visant l'intégration des personnes immigrantes, l'édification d'une collectivité accueillante et inclusive ainsi que l'attraction, l'accueil et l'établissement durable de la main-d'œuvre.	<b>3.7.4. Action réalisée</b>
<b>3.7.5.</b> Soutenir dix partenaires offrant des activités d'inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l'ouverture à la diversité culturelle.	<b>3.7.5. Action réalisée</b>
<b>3.7.6.</b> Contribuer au comité économique de la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale.	<b>3.7.6. Action réalisée</b>
<b>3.7.7.</b> Participer à des comités locaux travaillant sur les enjeux de main-d'œuvre.	<b>3.7.7. Action réalisée</b>

## Centre-du-Québec

Action/Réponse	État de réalisation
<b>4.2.1.</b> Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec au moins une municipalité régionale de comté (MRC) de la région du Centre-du-Québec et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région.	<b>4.2.1. Action réalisée</b>
<b>4.2.2.</b> Signer une convention d'aide financière pour une période de trois ans avec la Société de développement économique de Drummondville pour des projets de recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires en soutien aux entreprises des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ayant des besoins de main-d'œuvre qu'elles ne peuvent pas pourvoir localement.	<b>4.2.2. Action réalisée</b>
<b>4.5.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>4.5.1. Action réalisée</b>
<b>4.5.2.</b> Mettre en œuvre un projet-pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec afin de leur permettre d'accéder aux services.	<b>4.5.2. Action réalisée</b>

## Chaudière-Appalaches

Action/Réponse	État de réalisation
<b>5.1.1.</b> Participer au Regroupement des intervenants en immigration de Chaudière-Appalaches.	<b>5.1.1. Action réalisée</b>
<b>5.9.1.</b> Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires.	<b>5.9.1. Action réalisée</b>
<b>5.9.2.</b> Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	<b>5.9.2. Action réalisée</b>
<b>5.11.1.</b> Soutenir quatre partenaires offrant des projets d'inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l'ouverture à la diversité culturelle.	<b>5.11.1. Action réalisée</b>
<b>5.12.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>5.12.1. Action réalisée</b>

## Côte-Nord

Action/Réponse	État de réalisation
<b>6.5.1.</b> Mettre sur pied une table de concertation qui se consacre aux enjeux de l'immigration afin de favoriser le partage d'information auprès des acteurs du milieu et de les influencer pour faire de nos communautés des milieux de vie plus accueillants et inclusifs.	<b>6.5.1. Action amorcée</b>
<b>6.6.1.</b> Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses et de travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).	<b>6.6.1. Action non amorcée</b> – Cette action a été remplacée par d'autres initiatives, notamment la consolidation de la collaboration avec des acteurs régionaux, dont le MTESS, les MRC, les chambres de commerce et Manicouagan Interculturel, dans le but de mieux sensibiliser les entreprises et de les accompagner de façon concertée.

## Estrie

Action/Réponse	État de réalisation
<b>7.6.1.</b> Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités d'immigration permanente sur le territoire pour les étudiantes et les étudiants internationaux.	<b>7.6.1. Action amorcée</b>
<b>7.6.2.</b> Renforcer la présence du Ministère dans la région de l'Estrie.	<b>7.6.2. Action réalisée</b>
<b>7.6.3.</b> Mettre en œuvre l'entente signée avec le Service d'aide aux Néo-Canadiens relativement à un projet-pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.	<b>7.6.3. Action réalisée</b>
<b>7.6.4.</b> Collaborer de façon étroite avec le Réseau d'accueil estrien pour constituer une concertation régionale en immigration de façon à favoriser une complémentarité des actions mises en place par les différents acteurs. Chaque MRC de l'Estrie installera ce nouveau réseau selon ses besoins.	<b>7.6.4. Action amorcée</b>

## Gaspésie

Action/Réponse	État de réalisation
<b>8.1.1.</b> Accentuer la présence du Ministère dans la région.	<b>8.1.1. Action réalisée</b>
<b>8.1.2.</b> Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	<b>8.1.2. Action réalisée</b>
<b>8.1.3.</b> Favoriser la concertation entre l'organisme Vivre en Gaspésie et les partenaires soutenus dans le cadre du PASI afin de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance chez les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants.	<b>8.1.3. Action réalisée</b>
<b>8.5.1.</b> Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement international, notamment par l'entremise de l'offre de service aux entreprises et du Portail employeurs.	<b>8.5.1. Action réalisée</b>

## Îles-de-la-Madeleine

Action/Réponse	État de réalisation
<b>9.1.1.</b> Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	<b>9.1.1. Action réalisée</b>
<b>9.3.1.</b> Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement international, notamment par l'entremise de l'offre de service aux entreprises et du Portail employeurs.	<b>9.3.1. Action réalisée</b>
<b>9.5.1.</b> Inviter la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine à déposer un projet dans le cadre du PAC.	<b>9.5.1. Action réalisée</b>
<b>9.5.2.</b> Amorcer un partenariat avec un organisme spécialisé dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.	<b>9.5.2. Action réalisée</b>

## Lanaudière

Action/Réponse	État de réalisation
<b>10.2.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>10.2.1. Action réalisée</b>
<b>10.2.2.</b> Poursuivre le soutien à l'organisme PIVOT de Lanaudière afin d'assurer le volet régionalisation pour l'ensemble du territoire.	<b>10.2.2. Action réalisée</b>
<b>10.2.3.</b> Soutenir l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	<b>10.2.3. Action réalisée</b>
<b>10.2.4.</b> Participer au projet Lanaudière Économique pour encourager la concertation des acteurs économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante ou issue des minorités ethnoculturelles dans la région.	<b>10.2.4. Action réalisée</b>
<b>10.2.5.</b> Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble de Lanaudière en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante.	<b>10.2.5. Action amorcée</b>
<b>10.2.6.</b> Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et les conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer une adéquation entre leurs besoins de main-d'œuvre et l'intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.	<b>10.2.6. Action réalisée</b>

## Laurentides

Action/Réponse	État de réalisation
<b>11.1.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>11.1.1. Action réalisée</b>
<b>11.1.2.</b> Poursuivre le soutien à l'organisme PIVOT des Laurentides afin d'assurer le volet régionalisation pour l'ensemble du territoire.	<b>11.1.2. Action réalisée</b>
<b>11.1.3.</b> Soutenir activement l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	<b>11.1.3. Action réalisée</b>
<b>11.1.4.</b> Évaluer la possibilité de réaliser un projet novateur issu de la mobilisation locale pour encourager la concertation des acteurs socio-économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles dans la région.	<b>11.1.4. Action réalisée</b>
<b>11.1.5.</b> Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble des Laurentides en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante.	<b>11.1.5. Action réalisée</b>
<b>11.1.6.</b> Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et les conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer une adéquation entre leurs besoins de main-d'œuvre et l'intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.	<b>11.1.6. Action réalisée</b>

## Laval

Action/Réponse	État de réalisation
<b>12.2.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>12.2.1. Action réalisée</b>
<b>12.2.2.</b> Actualiser et poursuivre la mise en œuvre de l'entente avec Laval en matière d'immigration.	<b>12.2.2. Action réalisée</b>
<b>12.2.3.</b> Contribuer avec l'ensemble des partenaires lavallois à la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social, notamment par la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan d'action liées à l'entente entre la Ville et le Ministère dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.	<b>12.2.3. Action réalisée</b>
<b>12.2.4.</b> Soutenir activement l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	<b>12.2.4. Action réalisée</b>
<b>12.2.5.</b> Poursuivre le financement et l'accompagnement relatifs aux activités du projet Interconnexion Laval afin d'assurer une cohésion dans les actions, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires impliqués.	<b>12.2.5. Action réalisée, cible non atteinte –</b> Le financement et l'accompagnement se sont poursuivis jusqu'au moment de la fin de l'entente avec la Chambre de commerce et d'industrie de Laval pour le projet Interconnexion Laval.

## Mauricie

Action/Réponse	État de réalisation
<b>13.1.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>13.1.1. Action réalisée</b>
<b>13.1.2.</b> Mettre en œuvre un projet-pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.	<b>13.1.2. Action réalisée</b>
<b>13.2.1.</b> Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités de rétention sur le territoire aux étudiantes internationales et aux étudiants internationaux.	<b>13.2.1. Action réalisée</b>

## Montérégie

Action/Réponse	État de réalisation
<b>14.4.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>14.4.1. Action réalisée</b>
<b>14.4.2.</b> Ajouter des agentes et des agents d'aide à l'intégration ainsi que des conseillères et des conseillers en immigration régionale en fonction des besoins identifiés.	<b>14.4.2. Action réalisée</b>
<b>14.4.3.</b> Contribuer à une nouvelle entente sectorielle avec l'organisme Montérégie économique pour répondre à des besoins spécifiques d'acteurs socio-économiques (dont les entreprises) en matière de recrutement d'une main-d'œuvre immigrante, en collaboration avec différents ministères et organismes.	<b>14.4.3. Action réalisée</b>
<b>14.4.4.</b> Mettre en œuvre un projet avec l'organisme Réseau d'aide aux travailleuses et aux travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) situé en Montérégie. Ce projet vise à répondre à la crise sanitaire de la COVID-19 par une offre de service d'accompagnement et d'information en matière d'immigration, de santé et de droits pour les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires agricoles, ainsi que leurs employeurs au Québec.	<b>14.4.4. Action réalisée</b>

## Montréal

Action/Réponse	État de réalisation
<b>15.1.1.</b> Poursuivre la mise en œuvre de l'entente triennale avec la Ville de Montréal signée en mars 2018 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) qui inclut une contribution égalitaire pour un montant total de 24 M\$.	<b>15.1.1. Action réalisée</b>
<b>15.1.2.</b> Entreprendre des pourparlers avec la Ville de Montréal à l'approche de l'échéance de l'entente en mars 2021.	<b>15.1.2. Action réalisée</b>
<b>15.3.1.</b> Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	<b>15.3.1. Action amorcée</b>
<b>15.4.1.</b> Accueillir les personnes immigrantes dès leur arrivée en sol québécois à l'aéroport international Montréal-Trudeau et promouvoir les services offerts par le Ministère, dont Accompagnement Québec.	<b>15.4.1. Action réalisée</b>
<b>15.4.2.</b> Favoriser la transition des personnes immigrantes à statut temporaire vers un statut permanent en faisant la promotion des programmes destinés aux travailleuses et aux travailleurs qualifiés (PEQ et PRTQ) auprès des étudiantes et des étudiants étrangers ainsi que des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires.	<b>15.4.2. Action réalisée</b>
<b>15.4.3.</b> Présenter plusieurs séances d'information ( <i>Vivre au Québec pendant et après les études</i> ) dans des établissements scolaires de l'île de Montréal.	<b>15.4.3. Action en cours</b>

## Nord-du-Québec

Action/Réponse	État de réalisation
<b>16.3.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>16.3.1. Action réalisée</b>
<b>16.3.2.</b> Poursuivre la réflexion sur l'approche collaborative du Ministère envers le Gouvernement de la Nation Crie et de l'Administration régionale Kativik pour y déceler des occasions de contribuer au développement d'Eeyou Istchee et des villages nordiques du Nunavik.	<b>16.3.2. Action réalisée</b>

## Outaouais

Action/Réponse	État de réalisation
<b>17.2.1.</b> Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	<b>17.2.1. Action réalisée</b>
<b>17.2.2.</b> Coordonner les travaux de la Table régionale immigration Outaouais (TRIO), afin de permettre aux acteurs à la fois ruraux et urbains de se pencher sur les différents aspects qui influencent et favorisent l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région (logement, éducation, transport, santé, offre culturelle, etc.).	<b>17.2.2. Action réalisée</b>
<b>17.2.3.</b> Poursuivre les activités de mobilisation et de sensibilisation auprès des partenaires, des organismes et des employeurs aussi bien des milieux ruraux qu'urbains, par l'entremise du projet SITO-Mobile financé par le Ministère, afin de favoriser le développement par le placement et le maintien en emploi des personnes immigrantes en région.	<b>17.2.3. Action réalisée</b>
<b>17.2.4.</b> Assurer l'arrimage entre les différents besoins régionaux, dans le cadre de la régionalisation de l'immigration, par le financement d'un partenariat entre les organismes urbains (SITO) et ruraux (CIEL dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et CJEP dans la MRC de Papineau).	<b>17.2.4. Action réalisée</b>

## Saguenay-Lac-Saint-Jean

Action/Réponse	État de réalisation
<b>18.1.1.</b> Participer à la création à Saguenay d'une maison d'accueil des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, dont les personnes immigrantes en concertation avec la stratégie Avantages Saguenay-Le Fjord.	<b>18.1.1. Action réalisée</b>
<b>18.1.2.</b> Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses et de travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).	<b>18.1.2. Action non amorcée</b> – Cette action a été remplacée par d'autres initiatives, notamment la consolidation de la collaboration avec des acteurs régionaux, dont le MTESS, le MEI et l'organisme Développement économique 02, dans le but de mieux sensibiliser les entreprises et de les accompagner de façon concertée.

## Sommaire de l'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales

Région	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	1	-	-	-	1	-	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Capitale-Nationale	-	-	-	-	7	-	-	-	7
Centre-du-Québec	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Chaudière-Appalaches	-	-	-	-	5	-	-	-	5
Côte-Nord	1	1	-	-	-	-	-	-	2
Estrie	-	2	-	-	2	-	-	-	4
Gaspésie	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Lanaudière	-	1	-	-	5	-	-	-	6
Laurentides	-	-	-	-	6	-	-	-	6
Laval	-	-	-	-	5	-	-	-	5
Mauricie	-	-	-	-	3	-	-	-	3
Montérégie	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Montréal	-	1	1	-	4	-	-	-	6
Nord-du-Québec	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Outaouais	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	-	-	1	1	-	-	2

### Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Organisation publique	Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	50 253 personnes immigrantes admises au Québec en 2021 Le taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec de 2011 à 2020 est de 73 % en janvier 2022.

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1) a pour objet de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis, ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles dans l'intérêt public.

Afin de répondre aux exigences de cette loi, le Ministère a établi une procédure pour permettre au personnel d'effectuer une divulgation de manière anonyme et rendre possible la transmission des informations pour un traitement confidentiel.

Par ailleurs, l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* oblige les organismes publics qui y sont assujettis, dont le Ministère, à rendre compte des divulgations reçues dans leur rapport annuel.

### Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations*	4	-	-
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)**	-	4	-
3. Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	-	2	-
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-	-	-
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-	1	-
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-	-	-
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-	1	-
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-	-	-
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	-	-	-
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	-	2	-
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	-	-	-
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	-	-	-
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23***	-	-	-

\* Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

\*\* Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

\*\*\* Le transfert de renseignements au commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

#### Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier*
1 170

\* Le personnel régulier exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

#### Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
71	220	232	20

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

#### Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

#### Embauche de membres des groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)*
Régulier	71	37	0	0	1	38	53,5 %
Occasionnel	220	97	1	1	1	99	45 %
Étudiant	232	124	8	0	6	131	56,5 %
Stagiaire	20	8	1	0	0	9	45 %

\* Les données sur le taux d'embauche excluent les titulaires d'emplois supérieurs ainsi que les personnes à statut occasionnel avec droit de rappel et ne comptent qu'une seule fois les personnes ayant fait l'objet d'un renouvellement de contrat ou de plusieurs embauches au cours de l'année. Le taux global d'embauche pour un statut d'emploi n'inclut qu'une seule fois une personne faisant partie de plus d'un groupe cible.

La cible gouvernementale d'embauche de 25 % de personnes membres d'un groupe cible, par statut d'emploi, a été dépassée par le Ministère.

### Évolution du taux d'embauche global de membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	53,5	57,7	55,2
Occasionnel (%)	45	46,7	35,8
Étudiant (%)	56,5	60,2	55,9
Stagiaire (%)	45	33,3	46,7

Au cours des trois dernières années, le Ministère a maintenu, pour tous les statuts d'emploi, un taux d'embauche des groupes cibles bien supérieur à l'objectif gouvernemental de 25 %.

### Évolution de la présence de membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier\* — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	5	0,4 %	4	0,4 %	7	0,6 %
Autochtones	9	0,8 %	9	0,8 %	6	0,5 %
Personnes handicapées	23	2 %	21	1,9 %	21	1,9 %

\* Le personnel régulier exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

### Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Le taux de représentativité des personnes handicapées du Ministère au 31 mars 2022 (2 %) atteint la cible gouvernementale de 2 % de l'effectif régulier.

## Évolution de la présence de membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel\* — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
Montréal/Laval	914	47,6 %	852	47 %	729	41,3 %
Outaouais/Montérégie	12	44,4 %	11	39,3 %	10	25 %
Estrie/Lanaudière/Laurentides	9	29 %	11	37,9 %	15	34,9 %
Capitale-Nationale	6	24 %	4	22,2 %	6	17,7 %
Autres régions	8	14 %	7	14,6 %	0	-

\* Conformément aux cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

### Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre au sein de l'effectif régulier et occasionnel les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

La cible régionale du taux de représentativité de personnes membres des minorités visibles et ethniques est dépassée pour toutes les régions concernées.

### Présence de membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	22	29 %

### Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre au sein de l'effectif régulier et occasionnel la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Le taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques parmi le personnel d'encadrement dépasse la cible gouvernementale.

## Femmes

### Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	71	220	232	20	<b>543</b>
Nombre de femmes embauchées	45	147	157	14	<b>363</b>
Taux d'embauche des femmes (%)	63,4 %	66,8 %	67,7 %	70 %	<b>66,9 %</b>

### Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement*	Personnel professionnel**	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	76	654	314	126	<b>1 170</b>
Nombre total de femmes	46	403	235	95	<b>779</b>
Taux de représentativité des femmes (%)	60,5 %	61,6 %	74,8 %	75,4 %	<b>66,6 %</b>

\* Le personnel d'encadrement exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

\*\* Le personnel professionnel inclut les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines et le personnel enseignant.

Le taux de représentativité des femmes parmi le personnel occupant un emploi régulier au Ministère est bien supérieur à 50 % dans toutes les catégories d'emploi.

## Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

### Nombre de dossiers soumis au ministère de la Cybersécurité et du Numérique en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)
1	1	1

### Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021	2019-2020
1	0	0

Le Ministère adhère aux objectifs du PDEIPH et en fait la promotion auprès de son personnel. Un projet de stage a été soumis à l'automne 2021. Par conséquent, une embauche a été effectuée à la suite de la sélection du projet durant l'exercice financier 2021-2022.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles<sup>30</sup>

### Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Aménager les espaces et les postes de travail pour qu'ils soient adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite et acquérir ou louer les biens et services requis pour toute personne handicapée qui est employée par le Ministère.	Personnes à mobilité réduite employées du Ministère	Une seule demande a été faite et traitée favorablement. La majorité des personnes employées étaient en télétravail.
Faciliter l'accès (par téléphone ou en personne) à l'information diffusée par le Ministère. Au besoin : <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation d'un appareil de télécommunications pour personne sourde (ATS) ;</li> <li>• accompagnement de la personne dans ses démarches administratives liées à la mission du Ministère ;</li> <li>• utilisation des services d'un interprète qualifié à l'occasion d'une rencontre, d'une réunion ou d'un événement public organisé par le Ministère.</li> </ul>	Personnes handicapées employées du Ministère et personnes usagères	Utilisation d'interprètes qualifiés lors des réunions de direction et lors des formations pour trois employées du Ministère munies d'un ATS.
Offrir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi à toute personne handicapée qui en fait la demande.	Personnes handicapées employées du Ministère	Quatre personnes pour lesquelles des accommodements ont été mis en place de façon temporaire ou permanente. En temps de pandémie, le Ministère ne faisait pas d'accommodement ergonomique à la maison. La statistique n'a donc pas changé.

30. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

**Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.) (suite)**

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Informer de la procédure et des mesures d'urgence les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées et les personnes accompagnatrices, lors d'une rencontre annuelle et ponctuellement au moment de l'embauche de personnes handicapées.	Personnes handicapées employées du Ministère, secouristes, personnes substitues et personnes accompagnatrices	En 2021 et 2022, le personnel était majoritairement en télétravail. Une procédure temporaire a été mise en place durant la pandémie et diffusée auprès de l'ensemble du personnel.  Une demande a également été effectuée auprès des gestionnaires afin d'informer la Direction des relations professionnelles si une personne à mobilité réduite ou en situation de handicap se présentait au bureau durant la période de télétravail obligatoire.
Informer le personnel du Service d'accueil à l'aéroport, une fois l'an et à l'embauche de nouveaux membres du personnel, des services offerts au Québec pour les personnes handicapées et encourager le personnel à développer ses habiletés en matière de service à la clientèle des personnes handicapées.	Personnes handicapées, personnel du Service d'accueil à l'aéroport et nouveaux membres du personnel	Des capsules de formation sur les services offerts aux personnes handicapées au Québec ont été insérées dans le tableau des formations obligatoires à l'arrivée de nouveaux membres du personnel. Ces rencontres ont permis de diffuser de l'information sur les services offerts aux personnes handicapées au Québec. Également, ces capsules peuvent être revues au besoin par le personnel déjà en poste.
Sensibiliser le personnel du Ministère aux besoins, enjeux et problématiques des personnes handicapées, notamment au moyen de capsules d'information dans l'intranet.  Publiciser auprès du personnel les mesures du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Personnel du Ministère	Le Ministère a publié quatre articles dans l'intranet ministériel : Semaine québécoise des personnes handicapées, Mieux accueillir les personnes handicapées, Respectons la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et Le plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées est en ligne.  Une formation Moodle développée par l'Office des personnes handicapées du Québec a été mise à la disposition du personnel dès le 14 juin 2021.

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

La *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*, adoptée en 2014, s'inscrit dans l'ensemble des efforts du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et à s'assurer que les projets de nature législative ou réglementaire sont correctement évalués et que leurs coûts sont réduits au minimum. Cette politique porte autant sur la réglementation existante que sur les nouveaux projets de loi et de règlement, les énoncés de politique et les plans d'action pouvant conduire à des obligations réglementaires lorsque ceux-ci ont des impacts sur les entreprises.

### Allègement réglementaire

En 2021-2022, le Ministère a réalisé une analyse d'impact réglementaire relative à des changements réglementaires qu'il souhaitait mettre en œuvre. Cette analyse d'impact a porté sur des modifications apportées au *Règlement sur l'immigration au Québec* concernant le Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif). Comme présenté dans ce document, il a été conclu que les modifications réglementaires n'auront pas d'impact direct sur les entreprises du Québec. Cette analyse d'impact réglementaire se trouve sur le site Internet du Ministère, comme exigé par la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*.

### Allègement administratif

Plusieurs mesures d'allègement administratif ont été mises en place en 2021-2022, comme l'amélioration d'outils informatiques et l'allègement de mesures en place. Ces initiatives ont favorisé l'allègement administratif pour les entreprises. Parmi ces mesures, mentionnons :

- En juin 2021, une refonte des pages Web a été menée pour informer les entreprises de l'offre de service du Ministère. Cette refonte a permis une centralisation des informations sur l'offre de service aux entreprises, ce qui a du même coup mené à une simplification des renseignements présentés et à une meilleure explication sur les programmes et services aux entreprises. Une simplification de l'accès à ces services par l'explication des étapes de la création du profil et de la demande en ligne à la section « Obtenir un accompagnement » a également été mise en place.
- En juillet 2021, l'interface de recherche du Portail employeurs a été bonifiée par la possibilité de créer des établissements secondaires (succursales) ainsi que d'ajouter plusieurs employés et employés d'une même entreprise (collaboratrices et collaborateurs). Ces nouvelles fonctionnalités permettent aux entreprises qui possèdent des structures de fonctionnement avec des établissements qui mènent à bien leurs propres démarches d'embauche de recourir à l'interface de recherche du Portail employeurs de manière indépendante, sans devoir traiter avec le siège social. Dorénavant, il est possible pour plusieurs membres d'une même entreprise de formuler une demande d'accompagnement sur tous les sujets liés à l'immigration et de réaliser des recherches dans l'interface du Portail employeurs.
- Depuis juillet 2021, l'employeur n'a plus à remplir un formulaire d'engagement ni de désignation dans le but d'accéder à l'interface de recherche du Portail employeurs. Ces deux formulaires ont été remplacés par des conditions d'utilisation déposées directement dans le centre de messagerie du profil de l'entreprise dans la plateforme Arrima.

- En août 2021, le gouvernement du Québec a convenu avec le gouvernement fédéral d'assouplissements dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ainsi, depuis le 6 décembre 2021, les employeurs sont exemptés de démontrer qu'ils ont effectué des efforts de recrutement de citoyennes et de citoyens ou de résidentes et résidents permanents dans le cadre d'une demande d'Évaluation de l'impact sur le marché du travail, lorsque l'emploi offert vise certaines professions peu spécialisées de niveau D selon la Classification nationale des professions. De plus, depuis le 10 janvier 2022, des employeurs œuvrant dans certains secteurs économiques peuvent embaucher plus de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail pour des postes à bas salaires.
- Enfin, en 2021-2022, la plateforme Web Journées Québec a connu des évolutions technologiques améliorant l'expérience pour sa clientèle. Les évolutions ont principalement permis d'améliorer la gestion des missions par l'ajout, entre autres, de filtres de présélection pour les employeurs, d'un module pour la gestion des fuseaux horaires, d'un service de dépôt de documents et d'un profil simplifié de compétences pour les candidates et candidats et les employeurs.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
Au cours de l'exercice 2021-2022, le Ministère a reçu 176 demandes d'accès formulées en vertu des articles 9, 83 et 89 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, chapitre A-2.1).
À ce nombre s'ajoutent 11 demandes reçues, mais pour lesquelles les requérantes et requérants ont été dirigés vers le Centre de contacts clientèle, puisqu'il s'agissait plutôt de demandes d'information.

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels
0 à 20 jours	31	76
21 à 30 jours	44	25
31 jours et plus (le cas échéant)	3	0
Total	78	101

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le Ministère a traité 179 demandes<sup>31</sup>. La majorité de ces demandes, soit 98,3 % (176), a été traitée dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès*, soit à l'intérieur de 30 jours.

31. De ce nombre, 10 demandes ont été reçues à la fin de l'exercice financier précédent et traitées en 2021-2022.

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels et rectifications	Dispositions de la loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	18	61	-
Partiellement acceptée	38	23	Articles : 9a12, 14, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 29a12, 31, 34, 37, 39, 53, 54, 87 Article 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>
Refusée (entièrement)	9	1	Articles 9a12, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 28, 31, 34, 37, 53, 54, 89
Autres	13	16	Articles 1, 42, 48, et désistement

La majorité des décisions rendues par le Ministère en 2021-2022 a été favorable à l'accès. En effet, 78,2 % (140) des demandes traitées ont été acceptées entièrement ou partiellement. Pour 16,2 % (29) des demandes, le Ministère ne détenait pas les documents, la demande était irrecevable, elle relevait de la compétence d'un autre ministère ou la personne s'est désistée. Seulement 5,6 % (10) ont été refusées entièrement.

## Application du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

Conformément aux dispositions de la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r. 2), le Ministère diffuse sur son site Internet les renseignements prévus.

De plus, au cours de l'exercice 2021-2022, plusieurs activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ont été réalisées au sein du Ministère, dont des activités de sensibilisation sur le site intranet, la diffusion d'une formation en protection des renseignements personnels destinée au personnel et une autre en accès aux documents diffusée auprès de personnes impliquées dans le traitement des demandes d'accès. Le Ministère a également déployé des formations mensuelles en cybersécurité qui contenaient plusieurs éléments en lien avec la protection des renseignements personnels.

## Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En 2021-2022, le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été consulté 20 fois, en application des articles 7, 8 et 9 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Également, 68 avis de soutien-conseil en protection des renseignements personnels ont été émis à différentes unités administratives afin de les soutenir dans l'application et le respect des dispositions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

## 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : <b>Le Ministère s'est doté d'une politique linguistique pour la période 2019-2024. Celle-ci couvre la période visée et présente le mandataire et les membres du comité permanent.</b> Les documents présentant le Comité permanent et les mandataires sont accessibles en tout temps dans l'intranet.	Oui

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 2 novembre 2019	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non

## Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p> <p>Un volet de la politique linguistique du Ministère concerne l'écriture épïcène qui doit être mise en application dans les communications. Tout le personnel du Ministère a été appelé à se sensibiliser et à se former à la rédaction épïcène afin de la mettre en pratique.</p> <p>Une campagne interne d'information et de sensibilisation de l'ensemble du personnel a été lancée par la Direction des communications à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2021, et elle s'est poursuivie tout au long de l'exercice financier 2021-2022, pour faire prendre conscience au personnel que l'écriture traditionnelle n'est ni neutre ni inclusive et que la façon dont le Ministère rédige ses documents doit refléter ce qu'est le Québec, soit une société égalitaire.</p> <p>Depuis avril 2021, plusieurs articles traitant des principes de l'écriture épïcène avec des outils qui en expliquent les principales règles sont publiés dans l'intranet du Ministère. La campagne sur l'écriture épïcène s'intitule <i>On a bon genre au MIFI</i>. En mai 2021, deux linguistes de l'Office québécois de la langue française ont donné une conférence à ce sujet durant une pause repas. Cette activité a réuni plus de 200 personnes du Ministère.</p> <p>La campagne <i>On a bon genre au MIFI</i> se poursuivra en 2022 sur l'intranet par la publication de textes mensuels qui parlent de l'écriture épïcène en plus d'aborder différentes problématiques liées à des questions linguistiques.</p> <p>De plus, le service linguistique du Ministère répond quotidiennement aux questions de son personnel en ce qui concerne l'application de la politique linguistique dans différentes situations de communication auprès de la clientèle immigrante.</p>	Oui

## Systèmes téléphoniques

Les services d'accueil téléphoniques du Ministère sont conformes aux balises de l'Office québécois de la langue française et sont offerts prioritairement et principalement en français, comme l'exigent les politiques linguistiques gouvernementale et ministérielle.

## Langue de communication avec la clientèle

Les membres du personnel du Ministère ne doivent jamais présumer qu'une personne souhaite qu'on s'adresse à elle dans une langue autre que le français et qu'elle veut recevoir sa correspondance dans une langue autre que le français ou qu'elle est incapable de comprendre le français.

Lorsque le personnel a l'initiative de la communication, il s'adresse en français à la personne. Il peut toutefois utiliser une autre langue si cette personne demande de poursuivre la discussion dans une autre langue.

Lorsque le personnel n'a pas l'initiative de la communication et répond à une personne qui s'est adressée à lui dans une langue autre que le français, il vérifie d'abord qu'elle parle ou comprend le français et, si c'est le cas, poursuit la discussion en français. Sinon, il peut poursuivre la discussion dans une autre langue.

Au Québec, les séances d'information offertes aux personnes immigrantes se déroulent en français. Lorsqu'une séance s'adresse à des personnes non francophones et qu'elle vise à favoriser l'apprentissage du français, une autre langue que le français peut être employée afin de faciliter le transfert de l'information.

## Site Internet

Les pages du site Internet du gouvernement du Québec référant aux services du Ministère respectent les dispositions de la *Charte de la langue française*. Les contenus destinés à nos différentes clientèles sont majoritairement accessibles à partir de [Québec.ca/immigration](https://www.quebec.ca/immigration) et sont disponibles en français et en anglais. Les contenus administratifs du ministère sont disponibles en français uniquement à partir de <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration>.

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Plusieurs indicateurs montrent que la situation des femmes immigrantes permanentes sur le marché du travail québécois s'est améliorée au cours des années. Leur taux d'emploi, chez les femmes de 15 à 64 ans, a atteint 68,2 % en 2021, comparativement à 56,6 % en 2006<sup>32</sup>. Il s'agit d'une augmentation de 11,6 points de pourcentage. Ce résultat de 2021 est le plus élevé après ceux de 2019 (68,8 %) et de 2018 (68,5 %). Depuis 2015, le taux d'emploi des femmes immigrantes de 15 à 64 ans n'a cessé de croître, à l'exception du repli observé en 2020, année de l'amorce de la pandémie. Il demeure cependant plus faible que celui des hommes immigrants permanents du même groupe d'âge, dont le taux s'élève à 79,1 % en 2021.

En ce qui concerne le taux de chômage des femmes immigrantes permanentes, il a reculé au cours des années pour s'établir à 9,6 % en 2021. Ce taux, qui a déjà été plus faible en 2018 (6,9 %), a atteint 12,1 % en 2020. En comparant ces résultats avec ceux de leurs homologues masculins, les femmes immigrantes ont généralement un taux de chômage plus élevé et l'écart était de 0,9 point de pourcentage en 2021.

Les indicateurs rendent compte d'une participation moindre des femmes immigrantes de 15 à 64 ans au marché du travail par rapport aux femmes natives du même groupe d'âge. Le taux d'emploi plus élevé de ces dernières l'illustre d'ailleurs (74,6 % en 2021). En ce qui a trait au taux de chômage, les femmes natives se distinguent positivement des femmes immigrantes permanentes avec un résultat de 4,8 % en 2021, qui est également plus faible que celui des hommes natifs (5,8 %).

Malgré les progrès observés depuis 2006, le Ministère demeure conscient que bon nombre de femmes immigrantes ont de la difficulté à intégrer le marché du travail, notamment celles qui sont arrivées récemment. C'est de ce point de vue que le Ministère met en œuvre des projets qui leur sont destinés.

---

32. Enquête sur la population active de Statistique Canada.

## Participation et inclusion des femmes immigrantes

La valeur fondamentale d'égalité entre les femmes et les hommes est communiquée notamment auprès de l'ensemble des candidates et candidats à l'immigration économique permanente, dans le cadre de l'attestation de l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Des contenus pédagogiques sont intégrés dans le Système d'évaluation de l'apprentissage des valeurs et son guide pratique intitulé *Les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne*. Ces contenus pédagogiques se reflètent également dans la session Objectif Intégration.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et d'autres partenaires clés dans la mise en place d'actions qui auront une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus spécifiquement, dans le contexte de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles*, le Ministère poursuit ses actions en matière d'information et de formation aussi bien à l'intention des femmes immigrées ou racisées victimes de violence qu'auprès des agentes et agents d'aide à l'intégration, des agentes et agents d'accueil à l'aéroport et des conseillères et conseillers en immigration régionale. Le Ministère travaille en concertation avec les prestataires de services qu'il finance afin de s'assurer que les femmes immigrées ou racisées victimes de violence disposent d'outils qui répondent à leurs besoins.

Par ailleurs, le Ministère assure la coordination des discussions avec le SCF et le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec des organismes communautaires experts dans le contexte du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale*, notamment dans la poursuite des travaux du projet-pilote *Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire victimes de violence conjugale*, présenté par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Ce projet vise à trouver des solutions aux besoins d'interprétariat de ces femmes en contexte de violence conjugale et à répondre adéquatement aux enjeux d'égalité et d'intégration.

De plus, dans son engagement dans le *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie*, le Ministère a déployé un réseau d'intervenantes communautaires interculturelles (ICI-Femmes) en partenariat avec 15 organismes communautaires. Ces services ICI-Femmes effectuent des interventions personnalisées auprès des femmes immigrées ou racisées, offrent de l'information sur les ressources, sensibilisent quant aux relations saines et égalitaires et assurent la liaison entre les femmes et les services spécialisés en matière de violence envers les femmes.

## Sommaire du financement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux

En 2021-2022, le Ministère a financé 104 organismes offrant des services de soutien à l'installation et à l'intégration pour une somme totalisant 46,6 M\$. Certains de ces organismes font du dépistage des problématiques de violence, diffusent de l'information sur les services offerts dans le milieu et font, au besoin, du référencement vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

Le Ministère finance 49 organismes partenaires partout au Québec qui offrent la session Objectif Intégration (OI). La session porte sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, les codes culturels en emploi et le cadre légal dans le monde du travail. Depuis l'automne 2020, la session OI est accessible en ligne et en présentiel. Une allocation de participation est octroyée pour favoriser la participation. Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, 3 869 personnes distinctes, dont 2 119 femmes (54,8 %), ont participé à la session dans un organisme communautaire.

Sur le plan local, régional et national, le Ministère poursuit sa collaboration avec des organismes partenaires dont les activités de socialisation visent à sortir les femmes immigrantes de leur isolement.

## Francisation des femmes immigrantes

Les programmes et le matériel pédagogique du Ministère intègrent et abordent l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des services d'apprentissage du français offerts aux personnes immigrantes adultes. L'intégration de cette valeur dans l'enseignement est notamment prescrite par le Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec. L'ensemble des élèves qui fréquentent les cours de français généraux à temps complet et à temps partiel est sensibilisé au respect de la liberté individuelle et de l'égalité des personnes ainsi qu'à la lutte contre la violence conjugale et les agressions sexuelles.

Le Ministère a mis en œuvre diverses actions pour permettre aux femmes immigrantes d'apprendre le français. Ces actions ont notamment pour objectifs :

- De répondre davantage aux besoins des femmes immigrantes dans les différentes étapes de leur parcours d'intégration à la société québécoise ;
- De permettre aux femmes immigrantes d'acquérir une maîtrise du français à des niveaux de compétence plus élevés dans divers domaines professionnels ;
- De rejoindre les femmes immigrantes qui vivent isolées ;
- D'inciter les femmes immigrantes à suivre des cours de français à l'étranger et au Québec.

Les cours de français spécialisés à temps partiel offerts pour certains domaines professionnels ont permis de soutenir les femmes immigrantes dans leur démarche d'intégration professionnelle. En 2021-2022, les femmes représentaient 70,5 % de l'ensemble des personnes inscrites aux cours suivants :

- Cours de français pour les infirmières et infirmiers – 98 femmes, soit 84,5 % des personnes inscrites ;
- Cours de français spécialisé dans les domaines du génie et des sciences appliquées – 59 femmes, soit 49,2 % des personnes inscrites ;
- Cours de français spécialisé dans les domaines de l'administration, du droit et des affaires – 215 femmes, soit 73,6 % des personnes inscrites.

Les modules spécialisés d'autoformation en ligne complètent cette offre de cours dans les mêmes domaines.

Le Ministère élabore également du matériel libre d'accès pour certains domaines d'emploi en demande au Québec qui sont traditionnellement occupés par des femmes. L'année dernière, le Ministère a mis en ligne le matériel didactique de français spécialisé pour les préposées et préposés aux bénéficiaires. En 2021-2022, le Ministère a entamé l'élaboration d'un ensemble didactique en français spécialisé de l'éducation à l'enfance.

L'aide financière incitative offerte aux personnes qui suivent les cours de français du Ministère améliore sensiblement l'accès aux services de francisation pour toutes les personnes immigrantes, notamment les femmes. Par ailleurs, 84 % des élèves aux cours de français ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde étaient des femmes.

## Pour renforcer la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère intègre l'analyse différenciée selon les sexes dans ses pratiques depuis 2006 et collabore activement aux travaux de réflexion du Secrétariat à la condition féminine sur les orientations gouvernementales en la matière.

Le Ministère collabore à la mise en œuvre de différents plans d'action gouvernementaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'en matière de violence conjugale et sexuelle, notamment par :

- La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (prolongée jusqu'au 31 mars 2022) ;
- Le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* ;
- La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (prolongée jusqu'au 31 mars 2022) ;
- Le *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie* (en cours).

## 4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité.

### Tarifs des services

Les tarifs du Ministère sont fixés par la *Loi sur l'immigration au Québec* (articles 73 à 78) et indexés<sup>33</sup> selon les exigences de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière*. Les deux tableaux qui suivent présentent les tarifs et les coûts de revient des services tarifés.

---

33. L'augmentation touche les droits exigés en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec*, ainsi que les frais exigés pour une demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. L'indexation de 2,64 % correspond à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec pour la période se terminant le 30 septembre 2021. Elle est conforme aux exigences de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière*. Par ailleurs, en raison des conventions d'aide financière signées entre le MIFI et Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville, en mars 2020, les tarifs pour la participation des entreprises aux Journées Québec virtuelles n'ont pas été indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2022, car ils ont été fixés jusqu'au 31 mars 2023, date de fin des conventions.

## Tarifs en vigueur

Tarifs des services	Jusqu'au 31 décembre 2021	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>A) Droits exigibles en vertu de la <i>Loi sur l'immigration au Québec</i></b>		
<b>IMMIGRATION PERMANENTE</b>		
<b>Demande de sélection à titre permanent</b>		
• Gens d'affaires		
– Investisseur	15 962 \$	16 383 \$
– Entrepreneur ; travailleur autonome	1 113 \$	1 142 \$
• Travailleur qualifié	822 \$	844 \$
• Chaque membre de la famille qui accompagne la requérante ou le requérant principal (sauf s'il s'agit d'une demande présentée dans le cadre du Programme des investisseurs)	176 \$	181 \$
• Employeur présentant une demande de validation d'emploi permanent	205 \$	210 \$
<b>Demande d'engagement à titre de garante ou de garant d'une ressortissante ou d'un ressortissant étranger du regroupement familial</b>		
Engagement pour la première ressortissante ou le premier ressortissant étranger	293 \$	301 \$
Pour chaque autre personne ressortissante parrainée visée par la demande	117 \$	120 \$
<b>IMMIGRATION TEMPORAIRE</b>		
<b>Demande de sélection à titre temporaire</b>		
• Travailleur étranger temporaire	205 \$	210 \$
• Étudiant étranger	117 \$	120 \$
• Employeur présentant une demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec	205 \$	210 \$
• Personne en séjour temporaire pour un traitement médical	117 \$	120 \$
<b>AUTRE</b>		
<b>Consultant en immigration</b>		
• Demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration	1 702 \$	1 747 \$
• Demande de renouvellement de la reconnaissance	1 384 \$	1 421 \$
<b>B) Autres tarifs</b>		
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	123 \$	126 \$

## Coût de revient des services pour 2021-2022\*

Coût de revient des services	Coût moyen par dossier*
<b>IMMIGRATION PERMANENTE</b>	
<b>Demande de sélection à titre permanent</b>	
• Gens d'affaires	
– Investisseur	6 989 \$
– Entrepreneur ; travailleur autonome	8 858 \$
• Travailleur qualifié	1 115 \$
• Personne réfugiée ou en situation semblable	11 085 \$
• Employeur présentant une demande de validation d'emploi permanent	1 257 \$
<b>Demande d'engagement de parrainage familial</b>	397 \$
<b>IMMIGRATION TEMPORAIRE</b>	
<b>Demande de sélection à titre temporaire</b>	
• Travailleur étranger temporaire	697 \$
• Étudiant étranger	97 \$
• Employeur présentant une demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec	182 \$
<b>CONSULTANT EN IMMIGRATION</b>	
• Demande de reconnaissance à titre de consultant en immigration	1 605 \$
• Demande de renouvellement de la reconnaissance	1 433 \$
<b>AUTRE</b>	
<b>Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec</b>	395 \$

\* Coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2021-2022.

Le Ministère perçoit des revenus de tarification pour le traitement des demandes d'immigration permanente et temporaire ainsi que des évaluations comparatives des études effectuées à l'extérieur du Québec. Les autres services d'intégration ou de francisation ne font pas l'objet de tarification. Le tableau qui suit présente les revenus de tarification perçus en 2021-2022, les coûts des biens et des services qui s'y rapportent et les niveaux de financement atteints par catégorie.

## Revenus de tarification perçus en 2021-2022, coûts et niveau de financement, par catégorie

Catégorie	Revenus	Coûts	Niveaux de financement atteint
Certificats d'acceptation — Étudiants étrangers	14 235 324 \$	9 137 068 \$	155,8 %
Certificats d'acceptation — Travailleurs étrangers temporaires	8 385 116 \$	11 351 639 \$	73,9 %
Certificats de sélection*	11 979 408 \$	20 075 424 \$	59,7 %
Consultant en immigration	376 923 \$	367 870 \$	102,5 %
Demandes d'engagement d'un garant	4 163 176 \$	4 436 321 \$	93,8 %
Demandes d'un employeur relatives à un emploi	5 273 111 \$	3 744 683 \$	140,8 %
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	1 524 024 \$	6 128 385 \$	24,9 %
<b>Total</b>	<b>45 937 082 \$</b>	<b>55 241 390 \$</b>	<b>83,2 %</b>

\* Cette catégorie regroupe les droits exigibles pour les Certificats de sélection suivants : investisseurs, travailleurs qualifiés, travailleurs autonomes ainsi que les entrepreneurs.

## Crédit au net

Le crédit au net est un mode de gestion budgétaire qui permet de transformer en crédits une portion des revenus générés par une activité. Le Ministère utilise ce mécanisme pour couvrir en partie les dépenses relatives aux activités de traitement des demandes d'immigration. L'ensemble des catégories de revenus est convertible en crédits au net, à l'exception des évaluations comparatives des études effectuées à l'extérieur du Québec et de la participation d'entreprises aux Journées Québec virtuelles. Pour ces deux dernières catégories, les revenus perçus restent au fonds consolidé du revenu du ministère des Finances du Québec.

### Crédit au net du Ministère

	2021-2022	2020-2021	Variation
Revenus	44 413 058 \$	40 845 320 \$	3 567 738 \$
Revenus transformés*	23 143 842 \$	20 458 529 \$	2 685 313 \$

\* Il s'agit du montant de crédits supplémentaires obtenus par le Ministère par la conversion en crédits au net des revenus (droits perçus) encaissés pour le traitement des demandes d'immigration.

Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits exigibles perçus pour le traitement des demandes de sélection permanente et temporaire. Les revenus de tarification pour 2021-2022 surpassent de 3,5 M\$ ceux de 2020-2021, principalement en raison de la hausse des volumes de dossiers traités pour les étudiants étrangers, les travailleurs étrangers temporaires, les demandes d'engagement d'un garant et les demandes d'employeurs relatives à un emploi.

## Pour les nouveaux biens et services

En 2021-2022, le Ministère a mis en place des activités non tarifées pour favoriser la reconnaissance des compétences, notamment l'accompagnement personnalisé des candidates et candidats à la reconnaissance des compétences afin de mieux préparer la personne immigrante à son intégration professionnelle au Québec et l'octroi d'un soutien financier aux personnes immigrantes en démarche de reconnaissance des compétences.

## Pour les biens et services qui pourraient être tarifés

Les services de francisation et d'intégration, ainsi que certains services d'immigration, sont des services non tarifés, mais qui pourraient l'être. Le tableau suivant présente la liste de ces services.

### Sommaire sur les services qui pourraient être tarifés

Liste des services qui pourraient être tarifés
<b>IMMIGRATION</b>
Évaluation préliminaire d'immigration en ligne
Outil d'auto-évaluation du pointage accordé en fonction des renseignements inscrits dans une déclaration d'intérêt
Grille d'auto-évaluation de la capacité financière basée sur des revenus de source canadienne pour un membre de groupe de deux à cinq personnes physiques
Séance d'information sur le Québec à l'étranger dans certains territoires
Service-conseil aux candidates et aux candidats à l'immigration
<b>Immigration temporaire et permanente</b>
Étudier, travailler ou obtenir un traitement médical, lorsque :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette personne a également présenté une demande d'asile, pour obtenir la protection conférée aux personnes reconnues comme réfugiées au sens de la Convention sur les réfugiés ou qui s'est vu accorder une protection par le ministre canadien de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.</li> </ul>
Demande de sélection à titre temporaire d'une personne ressortissante étrangère qui vient au Québec pour étudier, lorsqu'il s'agit d'une personne mineure :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge par un directeur de la protection de la jeunesse pouvant être exemptée du paiement des droits de scolarité normalement exigés des étudiantes et étudiants étrangers.</li> </ul>
Demande de sélection à titre permanent dans la catégorie du regroupement familial
Demande de sélection à titre permanent dans la catégorie de l'immigration économique si elle vise à ajouter un membre de la famille d'une ressortissante ou d'un ressortissant étranger
Demandes d'engagement et de sélection dans la catégorie de l'immigration humanitaire
Réexamen administratif de certaines décisions défavorables rendues à l'égard d'une demande de sélection ou d'engagement
<b>FRANCISATION ET INTÉGRATION</b>
Orientation, à l'étranger, vers des services d'apprentissage et d'évaluation des compétences en français
Cours de français en ligne
Cours de français suivi chez un partenaire du Ministère à l'étranger
Cours de français dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires
Cours réguliers à temps complet :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Français pour personnes immigrantes adultes</li> <li>Français pour personnes immigrantes peu alphabétisées</li> </ul>
Cours réguliers à temps partiel
Cours spécialisés à temps partiel
Services d'intégration en ligne
Accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau

## Sommaire sur les services qui pourraient être tarifés (suite)

Liste des services qui pourraient être tarifés
Accompagnement Québec
Accompagnement dans les démarches de reconnaissance des compétences
Services aux entreprises
<b>En partenariat avec des organismes communautaires</b>
Accueil et soutien à l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État
Services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration
Séance de groupe Premières démarches d'installation, le cas échéant, en fonction des besoins exprimés par la clientèle
Service d'accompagnement en reconnaissance des compétences de Qualifications Québec
Session de groupe Objectif Intégration

## Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Au cours des dernières années, le Ministère a réalisé des analyses du coût de revient pour les services non tarifés suivants :

- La francisation des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants ;
- Les services de cours de français à temps complet en milieu institutionnel ;
- Les services de cours de français en milieu communautaire à temps partiel et à temps complet ;
- L'accueil, l'intégration et la francisation des personnes réfugiées syriennes ;
- L'aide à la recherche de logement et la francisation des demandeuses et demandeurs d'asile ;
- Le service de renseignement téléphonique de première ligne du Centre de contacts clientèle ;
- Le volet des services d'installation et d'intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontière du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration ;
- Le volet des services individuels de soutien au Parcours d'accompagnement personnalisé<sup>34</sup> du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration.

## Utilisation des fonds gouvernementaux alloués à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes

Conformément à la volonté gouvernementale d'assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le Ministère a conclu des ententes avec le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux.

34. Le Parcours d'accompagnement personnalisé (anciennement Programme Réussir l'intégration – PRINT) a été mis en œuvre à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. Le programme a élargi la portée des actions en créant un volet visant la pleine participation des personnes immigrantes.

# Offre de service gouvernementale

## Francisation et intégration socio-économique des personnes immigrantes

Depuis 2008-2009, le Ministère conclut des ententes avec d'autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, afin d'encadrer le transfert des budgets pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation.

En 2021-2022, le Ministère a conclu quatre ententes. Les dépenses de chacun des ministères, relativement aux services couverts par ces ententes, sont présentées à la fin de cette section, dans le tableau « Dépenses des autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des personnes immigrantes ». Les tableaux présentés ci-après rendent compte des services offerts par les ministères et du nombre de participantes et de participants.

### Ministère de l'Éducation

Le tableau suivant présente les services offerts par les centres de services scolaires et les commissions scolaires de 2019-2020 à 2021-2022 : les services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration) et les services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.). Il présente aussi les services financés pour les formations d'appoint offertes aux niveaux secondaire et collégial et prescrites par les ordres professionnels.

**Tableau des services financés**

Services financés	Entente 2021-2022 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2020-2021)		Entente 2020-2021 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2019-2020)		Entente 2019-2020 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2018-2019)	
Services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration)	14 623 élèves (services d'accueil)	47 % femmes 53 % hommes	17 492 élèves (services d'accueil)	46,9 % femmes 53,1 % hommes	17 987 élèves (services d'accueil)	47 % femmes 53 % hommes
	14 432 élèves (soutien linguistique)	48,2 % femmes 51,8 % hommes	12 989 élèves (soutien linguistique)	48,9 % femmes 51,1 % hommes	10 899 élèves (soutien linguistique)	48,8 % femmes 51,2 % hommes
	67 463 élèves (activités d'intégration)	48,8 % femmes 51,2 % hommes	69 060 élèves (activités d'intégration)	48,8 % femmes 51,2 % hommes	64 791 élèves (activités d'intégration)	48,9 % femmes 51,1 % hommes
Services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.)	32 068 inscriptions	55 % femmes 45 % hommes	36 042 inscriptions	55,1 % femmes 44,9 % hommes	38 851 inscriptions	55,9 % femmes 44,1 % hommes
Formations professionnelles d'appoint prescrites par les ordres professionnels*	189 inscriptions		195 inscriptions		229 inscriptions	

Source : Données du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 fournies par le ministère de l'Éducation.

\* Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

## Ministère de l'Enseignement supérieur

Le tableau suivant présente les services financés pour les formations d'appoint offertes par les ordres professionnels.

**Tableau des services financés**

Services financés	Entente 2021-2022 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2020-2021)	Entente 2020-2021 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2019-2020)	Entente 2019-2020 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2018-2019)
Formations techniques d'appoint prescrites par les ordres professionnels*	371 inscriptions	415 inscriptions <sup>35</sup>	556 inscriptions

Source : Données du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur.

\* Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

## Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le tableau suivant présente les mesures et les services financés pour l'intégration des personnes immigrantes (orientation professionnelle, aide à la recherche d'emploi, expériences en milieu de travail, subventions salariales, supplément de retour au travail, etc.) ainsi que le nombre de participations et d'adultes distincts ayant bénéficié de ces mesures ou reçu ces services, de 2019-2020 à 2021-2022.

Mesures et services financés	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et évaluation pour la détermination d'un plan d'action personnalisé</li> <li>• Orientation professionnelle</li> <li>• Formation (y compris la francisation)</li> <li>• Aide à la recherche active d'emploi</li> <li>• Préparation à l'emploi</li> <li>• Expériences en milieu de travail</li> <li>• Subventions salariales pour favoriser l'embauche</li> <li>• Supplément de retour au travail</li> <li>• Soutien au travail autonome</li> <li>• Information sur le marché du travail</li> <li>• Services de placement</li> </ul>	<p>24 675 participations</p> <p>16 405 adultes distincts</p> <p>(57,5 % femmes)</p> <p>(42,5 % hommes)</p>	<p>18 354 participations</p> <p>12 360 adultes distincts</p> <p>(58,2 % femmes)</p> <p>(41,8 % hommes)</p>	<p>21 232 participations</p> <p>12 845 adultes distincts</p> <p>(54 % femmes)</p> <p>(46 % hommes)</p>

Source : Données du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 fournies par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

\* Un adulte distinct peut participer à plus d'une mesure ou plus d'un service.

35. Cette donnée a été corrigée à la suite de la révision de certaines données de 2020-2021. L'ancien nombre de référence était 763 inscriptions.

## Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le tableau suivant présente les services financés pour la santé préventive, les services sociaux et l'aide financière aux personnes sollicitant l'asile et aux personnes en instance de régularisation de leur statut d'immigration et pour les services offerts par les organismes communautaires à cette clientèle et aux personnes immigrantes, de 2019-2020 à 2021-2022.

Services financés	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes issues de la diversité ethnoculturelle offerts par des organismes communautaires à Montréal pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021, et pour l'ensemble du Québec pour l'année financière 2021-2022	88 organismes communautaires	35 organismes communautaires	35 organismes communautaires
Évaluation du bien-être et de l'état de santé physique offerte aux personnes réfugiées en vertu des orientations ministérielles : <i>Une passerelle vers un avenir en santé – Orientations ministérielles concernant les services de santé et les services sociaux offerts aux personnes réfugiées à leur arrivée au Québec</i>	530 personnes*	-	-

Source : Données du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

\* En raison d'une modification apportée au système informatique, cette donnée reflète les résultats comptabilisés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 15 décembre 2021.

Les crédits provisionnés (168,7 M\$) étant transférés aux ministères concernés, les dépenses afférentes sont donc comptabilisées par ces quatre ministères.

En 2021-2022, le Ministère a consacré 295,6 M\$ aux activités d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

### Dépenses des autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des personnes immigrantes

Ministère	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Éducation*	207 289 359 \$	228 160 753 \$	199 272 240 \$
Enseignement supérieur*	-	-	4 393 647 \$
Travail, Emploi et Solidarité sociale	74 021 900 \$	73 882 300 \$	75 000 000 \$
Santé et Services sociaux	38 508 884 \$	25 455 315 \$	12 219 500 \$
<b>Total</b>	<b>319 820 143 \$</b>	<b>327 498 368 \$</b>	<b>290 885 387 \$</b>

Source : Données du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 fournies par le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

\* Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été scindé en deux ministères distincts pendant l'année 2020-2021. La reddition de comptes 2020-2021 a été produite pour les deux ministères.

En 2021-2022, le Secrétariat du Conseil du trésor a dépensé 10,2 M\$ pour les contributions patronales aux régimes de retraite du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en lien avec les services d'accueil, de francisation et d'intégration offerts par ces deux ministères.







*Immigration,  
Francisation  
et Intégration*

Québec 

I-0032-FR (2022-12)